

**SEUL CONTRE TOUS**

Schopenhauer, l'incompris  
Page B 6



**IDÉES**

Rites de passage:  
L'ambulancier à la rose  
Page B 5



LE DEVOIR

**PERSPECTIVES**

Le débat est relancé

**La facture de l'école**

*Une hausse des frais de scolarité déboucherait-elle sur un enseignement de meilleure qualité?*

En lançant un ultimatum au premier ministre Jean Charest cette semaine pour qu'il respecte sa promesse électorale de ne pas toucher aux droits de scolarité, les étudiants ont involontairement relancé le débat. Et si une hausse de la facture scolaire, même minime, débouchait sur une meilleure qualité d'enseignement? Un coût plus élevé pour étudier à l'université signifie-t-il obligatoirement que l'accessibilité à cette institution sera réduite?

ALEC CASTONGUAY  
LE DEVOIR

C'est presque un rituel au moment de l'arrivée au pouvoir de chaque nouveau gouvernement: les étudiants montent aux barricades pour défendre leurs droits de scolarité, eux qui jouissent de la facture la moins élevée en Amérique du Nord à ce chapitre. En fait, il en coûte au bas mot deux fois moins cher d'étudier au Québec que dans le reste du pays. Au Canada, il faut déboursier en moyenne 4025 \$ par année au premier cycle universitaire, soit une hausse de 7,4 % par rapport à 2002. C'est la Nouvelle-Écosse qui ouvre le bal avec des frais annuels qui atteignent 5557 \$ alors que le Québec ferme la marche avec 1862 \$ par année.

Mais si le montant versé par les universitaires est gelé depuis 1994 dans la province, il en va autrement dans les coffres du gouvernement, qui doit déboursier la différence. Selon Statistique Canada, les frais de scolarité représentent près de 12 % des revenus totaux des universités québécoises, contre un peu plus de 20 % dans le reste du pays. C'est donc ici que le gouvernement doit contribuer le plus pour assurer la bonne marche du système. Une somme qu'il parvient difficilement à acquitter malgré le réinvestissement de 600 millions en cours depuis trois ans.

Selon une étude menée en 2002 par la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ), le réseau serait sous-financé de 375 millions par année. C'est pourquoi l'heure des choix approche à grands pas, selon le recteur de l'Université de Montréal et président de la CREPUQ, Robert Lacroix. «Le gouvernement a plusieurs dépenses dans beaucoup de domaines et, en plus, il veut baisser les impôts, souligne-t-il. Avec la situation serrée du budget québécois, il ne pourra pas tout faire. D'un côté, il promet de geler les frais de scolarité et, de l'autre, il affirme qu'il veut rehausser la qualité de l'enseignement. Pour faire mieux, il faut plus d'argent. Il n'y a donc que deux scénarios: les droits de scolarité augmentent ou le gouvernement paye plus.»

**Brassage d'idées**

La commission parlementaire qui doit avoir lieu au début 2004 sur l'avenir du financement universitaire devra justement trouver des pistes de solutions. «Je ne dis pas qu'il faut faire comme le reste de l'Amérique du Nord et déréglémenter les droits de scolarité, mais si on reste à ce niveau, il faut être conscient que le gouvernement devra mettre plus d'argent dans le réseau chaque année, explique Robert Lacroix. La population devra peut-être accepter moins de baisses d'impôt pour financer le système. Il faudrait alors passer une sorte de contrat social très clair, comme dans les pays scandinaves. Là-bas, l'université ne coûte pas cher mais les universités ont des moyens financiers parce que la population accepte de payer.»

Si le gouvernement juge qu'il a fait sa part, le scénario de la hausse des droits de scolarité devra un jour ou l'autre être envisagé. «On n'aurait pas le choix de faire payer davantage les utilisateurs du système, soutient Robert Lacroix. Il faudrait par contre garantir que l'argent ne soit pas utilisé directement dans les universités et que ce n'est pas un prétexte pour que le



Le réseau universitaire québécois serait sous-financé de 375 millions par année.

gouvernement paye moins. C'est la grande crainte, je crois. Les étudiants accepteraient-ils de payer plus si on leur disait que l'enseignement sera meilleur? Je ne sais pas. Il faudrait voir.»

Car le réseau universitaire a besoin d'argent, peu importe d'où celui-ci provient. Philip Merrigan, directeur du département de sciences économiques de l'UQAM et spécialiste des frais de scolarité, en sait quelque chose. «On commence à avoir de la difficulté à recruter les meilleurs professeurs, mentionne-t-il. Les autres universités au Canada ou aux États-Unis offrent parfois 15 ou 30 % de plus que nous en salaire. C'est pire dans le domaine scientifique parce que les enseignants veulent des laboratoires modernes et des budgets de recherche qui ont du bon sens. Il n'y a aucun doute que les sous-financements actuels nuisent à la qualité des programmes. Il ne faut pas continuer comme ça et faire en sorte que nos diplômés soient mal perçus à l'étranger.»

Les recteurs ne peuvent que constater les dégâts. «Avec ce manque à gagner, on coupe les ailes de toute une génération, celle qui fera le Québec de demain, pense Robert Lacroix. Nous vivons dans une société où le savoir est primordial. Mais quand je compare avec les autres provinces canadiennes, la différence est considérable. Leurs salles de cours sont renouvelées régulièrement, les laboratoires sont bien équipés, les professeurs viennent de partout pour enseigner, les bibliothèques sont riches de volumes. L'écart avec notre système est encore supportable, mais dans cinq ans, ce sera énorme.»

Et ce, davantage dans certains programmes de pointe, comme la médecine, l'art dentaire ou la pharmacie. Dans les autres provinces, les frais liés à ces formations plus coûteuses suivent la courbe de la facture. Ainsi, le programme le plus dispendieux au Canada se trouve en Saskatchewan, où une année en art dentaire coûte plus de 30 000 \$. En Ontario, un étudiant en médecine devra déboursier près de 18 000 \$ par année alors que son confrère en pharmacie devra verser environ 10 000 \$. Une formation en arts visuels se chiffre à moins de 4000 \$ par année. Au bout du compte, avec l'argent gouvernemental, une université ontarienne aura investi 42 000 \$ par année pour former un futur médecin

alors que l'Université de Montréal n'aura pu y consacrer que 18 000 \$ par an.

**Hausse des frais et accessibilité**

Cette baisse graduelle de qualité fournit des arguments à ceux qui voudraient indexer les droits de scolarité à l'inflation. «Le coût de la vie augmente, alors les universités pourraient au moins y faire face, pense Philip Merrigan. Les salaires, le papier, l'électricité... bref, la facture de base serait couverte. Ça nous donnerait certainement un peu de répit.»

Par contre, avec des frais à la hausse, nul doute que certaines personnes auraient plus de difficulté à atteindre l'université, faute de moyens financiers suffisants. «On perdrait peut-être quelques étudiants, mais très peu, soutient Philip Merrigan. Si le programme de prêts et bourses est amélioré, il n'y aura aucun impact.»

Il en veut pour preuve les statistiques de fréquentation universitaire dans les endroits où une hausse des droits de scolarité est permise. L'Ontario a un taux de diplomation plus élevé que le Québec malgré des frais en hausse de 137 % depuis 1993. Aux États-Unis, le coût moyen d'une année à l'université tournait autour de 7300 \$ en 2001, et la fréquentation est équivalente à la France, où le réseau impose des coûts minimes.

«Avec de petites hausses de 2 % par année et des prêts et bourses ajustés, tous les étudiants vont voir que ça vaut la peine de s'endetter un peu pour avoir un diplôme de qualité et un travail bien rémunéré en sortant, juge Philip Merrigan. Mais il faut que le programme de prêts soit meilleur que maintenant, aucun doute là-dessus.»

**L'exemple français**

Le monde étudiant avance régulièrement qu'une des solutions se trouve en France, où les frais de scolarité ne sont que symboliques, un peu comme au cégep ici. Selon eux, le modèle nord-américain, qui voit les droits augmenter chaque année, a donc une solution de rechange.

«Ne parlons pas de la France, s'il vous plaît! Ce n'est vraiment pas un modèle à suivre, mentionne Robert Lacroix. Depuis 30 ans, la baisse de qualité dans le réseau français est systématique. Si c'est ça, la gratuité, non merci! Mieux vaut se rapprocher des pays scandinaves.»

Même son de cloche de la part de Philip Merrigan, qui a enseigné à la Sorbonne, à Paris. Il n'est pas rare, dit-il, de voir là-bas des auditoriums de 500 étudiants. De petites classes de 40 personnes doivent en accueillir 100, ce qui fait en sorte que certains doivent suivre les cours assis dans le couloir. «Les bâtiments tombent souvent en ruine, et il vaut mieux ne pas parler de l'équipement informatique, dit-il. Pour avoir une excellente qualité d'enseignement, il faut que les étudiants aillent dans les grandes écoles, un réseau en marge des universités. Mais là, il faut y mettre le gros prix, c'est même pire qu'ici.»

Daniel Surprenant, professeur à l'Institut d'études politiques de Bordeaux, ne peut que confirmer les ratés du système français. «Il y a de très bonnes choses qui se font en France, mais c'est un peu hypocrite de dire que c'est accessible à tous, a-t-il expliqué lors d'un entretien au Devoir. Pour avoir une belle carrière et un statut social, il faut faire les grandes écoles comme HEC ou IEP. Mais c'est dur d'y entrer, avec parfois un étudiant sur 500 qui passe. Et ça peut coûter 10 000 euros par année. Les Québécois sont chanceux, ils n'ont pas un système à deux vitesses comme ici.»



Une Irakienne s'est rendue hier à la mosquée pour prier.

Irak

**Bagdad a peur**

Après les opérations terroristes contre le siège de l'ONU et la représentation jordanienne, deux autres projets ont été déjoués. Les étrangers commencent à quitter l'Irak et les ambassades réduisent leur personnel.

RÉMY OURDAN  
LE MONDE

Bagdad — Ce n'est certes pas encore la débandade qu'a connue le pays à la veille de la guerre, au mois de mars. Pourtant, les étrangers commencent à quitter l'Irak. L'attaque du 19 août contre le quartier général des Nations unies a, au-delà de la mort de Sergio Vieira De Mello et d'une vingtaine d'employés de l'ONU, atteint son autre objectif. La peur se répand sur la ville. La crainte de nouveaux attentats est alimentée chaque jour par de multiples rumeurs. Certaines organisations reçoivent des menaces directes. Et encore la force occupante américaine ne dit-elle pas tout.

Deux attentats à la bombe ont ainsi été secrètement déjoués la semaine dernière dans le centre-ville de Bagdad, à côté de l'hôtel Palestine. La double découverte a eu lieu, selon des sources occidentales,

**Personne n'envisage d'issue prochaine à la crise.**

le 21 août à des moments différents de la journée, juste à côté du Méridien-Palestine, dans des véhicules en stationnement.

Il semble que l'une des opérations concernait une voiture piégée contenant une forte quantité d'explosif et que l'autre concernait une bombe peut-être destinée à être transportée ailleurs. On ignore si l'armée ou les services de sécurité américains ont procédé à des arrestations.

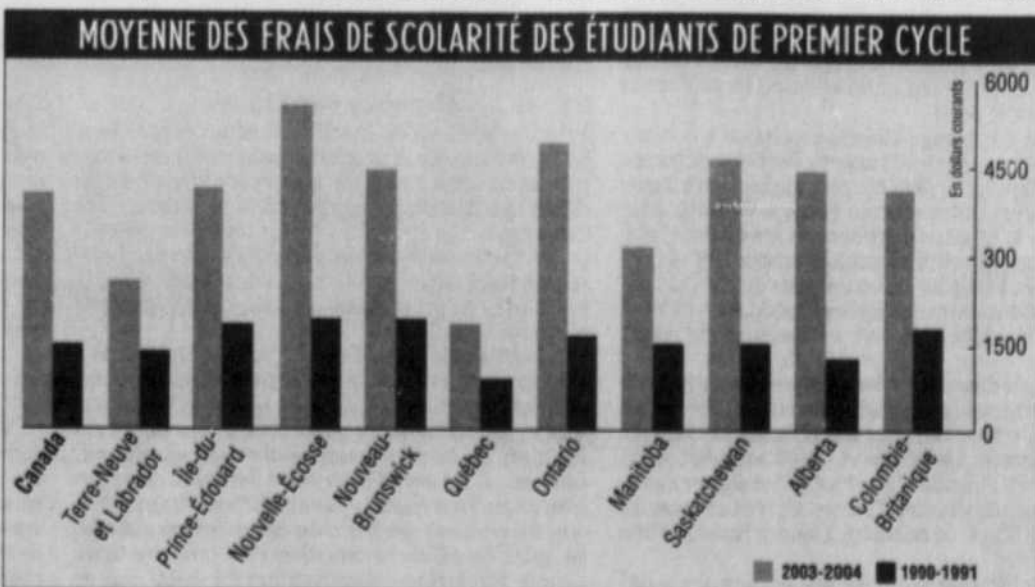
**Messages de menace**

L'hôtel Palestine et le Sheraton voisin abritent des dizaines d'Occidentaux, diplomates, hommes d'affaires, journalistes, ainsi que des Irakiens venus de l'étranger et travaillant avec la coalition menée par les États-Unis. Au Sheraton, plusieurs clients occidentaux ont trouvé des messages, glissés sous la porte de leur chambre, leur intimant l'ordre de quitter le pays. Le procédé indiquerait une complicité au sein du personnel de l'établissement. Ces derniers jours, la sécurité a encore été renforcée autour des deux principaux hôtels du centre de Bagdad. Les rues sont fermées à la circulation, les fouilles sont systématiques, les gardes américains et irakiens ont le doigt sur la gâchette.

D'autres endroits de Bagdad sont concernés par ce renforcement de la sécurité. Les bâtiments occupés par les Américains, qui ressemblaient déjà à des bunkers ou à des bases militaires, sont devenus quasiment inaccessibles. Les rues qui entourent le palais de

VOIR PAGE B 2: BAGDAD

«La population devra peut-être accepter moins de baisses d'impôt pour financer le système.»



## • PERSPECTIVES •



Jean Dion

### De la grosse balle

Il ne faut pas traîner le sport trop souvent ici, dans cet espace du samedi qui est censé traiter sérieusement de choses sérieuses. Le sport, c'est bien connu, n'est pas chose sérieuse. Même les nouvelles du sport sont séparées des vraies alors que la météo, elle, est incluse dans le bulletin général, c'est tout dire. La météo? Ah. Les numéros gagnants de la loterie, tant qu'à y être.

En plus, vous aurez certainement remarqué que les lecteurs de bulletins de nouvelles ordinaires — ce sont les nouvelles qui sont ordinaires, pas les lecteurs ni les bulletins, quoique des fois —, en particulier les lectrices, sont tout à fait capables de prononcer des noms srilanko-malgaches de 34 lettres sans s'enfarger dans la moindre virgule, mais lorsque vient le temps de donner un nom de sportif à consonance anglaise, c'est le massacre.

Mais là, on peut traîner ici, parce qu'on touche au phénomène de société. Voyez comme les journalistes, pourtant fins observateurs de la vie, tombent des nues en constatant qu'il y a du baseball au Stade olympique et qu'il y a du monde qui aime ça (quand les journalistes découvrent quelque chose, ils s'imaginent toujours que personne d'autre n'était au courant; le truc est alors soumis à une analyse serrée et devient phénomène de société). Bien sûr, on ne va pas partir en peur, cela peut entraîner des désillusions et finir par endommager le système nerveux périphérique. 20 000 spectateurs, même s'ils crient comme des perdus et se lèvent plus souvent qu'à la messe, voilà qui demeure relativement timide, pour ne pas dire risible, à l'échelle du divertissement athlétique nord-américain.

Jose espérer que personne n'espère impressionner notre ami de toujours Bud «Légère» Selig ou George Steinbrenner avec ce déploiement de bel quoique tardif enthousiasme qui n'indique pas qu'il y a à Montréal une prétendue «fièvre du baseball» mais plutôt une «fièvre de la victoire au baseball», ce qui n'est pas exactement la même chose. Si nos Expos avaient perdu lundi et mardi, vous auriez vu quel effet elle aurait eu, la fièvre: celui d'inciter le sujet à garder le plumard et à prendre du Neo Citran fumant.

Ce qui n'est pas exactement la même chose et permet de répondre par anticipation à la question à 64 000 \$US, soit environ le salaire par match d'un réserviste moyen: mais bonance de calvete, où étaient-ils donc tous, ces si chauds et enfiévrés partisans?

Pour ceux et celles d'entre vous qui venez de vous joindre à nous et qui vous intéressez assez peu à ce genre de billevesées, on peut poser la question: qu'est-ce que le baseball? Façon de répondre: quand vous ouvrez la radio et que vous n'entendez rien pendant 30 secondes, c'est qu'il y a du baseball.

Mais attention, ce ne sont pas là que pitreries de gamins. Le baseball, messieurs dames, peut servir de formidable passeport vers la grande culture, qui, elle, on le sait, est chose très sérieuse.

Prenons la littérature. Quantité d'écrivains ont fait du baseball la trame principale ou secondaire de leurs romans, et ce ne sont pas là des pousseuses de crayon à la petite semaine. Francis Scott Fitzgerald a donné au monde *The Great Gatsby*. Bernard Malamud a pondu *The Natural*. Philip Roth s'est lancé à la recherche d'une ligue de balle inexistant dans *The American Novel*. John Irving a livré *A Prayer For Owen Meany*. Le premier roman de Robert Coover, l'un des maîtres de la nouvelle aux États-Unis, fut *The Universal Baseball Association Inc., J. Henry Waugh, Prop.* Sous le pseudonyme de Paul Benjamin, Paul Auster a publié un premier roman policier intitulé *Squeeze Play*. Le fil conducteur du monumental *Underworld* de Don De Lillo est la balle du circuit de Bobby Thomson, en 1951, qui avait assuré aux Giants de New York le championnat de la Ligue nationale.

Le seul truc à ne pas oublier, c'est qu'il ne faut jamais lire ces livres en version française s'ils ont été traduits en France. La batte, la base, l'attrapeur, le home-run sur frappe intérieure, le lancer écarté, et ainsi de suite jusqu'à demain matin, peuvent provoquer, c'est prouvé médicalement, des dérangeaisons accompagnées d'hallucinations.

Et le cinéma, demande le petit tannant au fond de la salle? Je suis heureux que vous posiez la question. Gary Cooper a joué l'un de ses rôles les plus célèbres dans *Pride Of The Yankees*. Robert De Niro a excellé dans *Bang The Drum Slowly*. Kevin Costner et Susan Sarandon ont fait *Bull Durham*, et Costner a fait *Field Of Dreams*. Tommy Lee Jones a livré une performance mémorable dans *Cobb*. Robert Redford, lui si digne, est allé jusqu'à saigner de la bedaine dans *The Natural*. Walter Matthau a eu ses *Bad News Bears*.

Il y a aussi *Rocky I, Rocky II, Rocky III, Rocky IV, Rocky V*, et ainsi de suite jusqu'à *Rocky DCLXXVIII*, mais ça ne compte pas parce qu'il s'agissait de boxe.

Et le théâtre, dites-vous dans le vain espoir qu'on arrivera enfin à un domaine si sophistiqué de culture que la main du baseball n'y aura jamais mis le pied? Ha. L'un des plus gros succès actuellement présentés sur Broadway, lauréat d'un trophée Tony, est *Take Me Out*, qui raconte l'histoire d'une grande vedette de balle qui déclare publiquement qu'il est homosexuel. (Le tout alors que Sandy Koufax, l'un des meilleurs lanceurs de tous les temps, rompt ses liens avec les Dodgers de Los Angeles après qu'un entrefilet du *New York Post*, qui fait partie du même consortium que les Dodgers, eut laissé entendre sans le nommer qu'il était gai. Et alors que Mike Piazza, le receveur des Mets, tenait une récente conférence de presse visant à, annuler officiellement que, contrairement à la damnée rumeur ambiante, il était hétéro. Depuis, on note d'ailleurs que Piazza, un adepte de la vie nocturne new-yorkaise, fait tout en son possible pour se balader avec de jolies jeunes demoiselles au bras.)

Et la musique? *Center Field*, de John Fogerty. *Glory Days*, de Bruce Springsteen. *Mrs. Robinson*, de Paul Simon. *Paradise By The Dashboard Light* du succulent Meat Loaf. Et n'oublions pas que le *Canon* de Pachelbel, mes mélomanes sources l'attestent, raconte un circuit de Barry Bonds.

Et la haute couture? Hum. Comment, pensez-vous, ont-ils pu confectionner une pièce aussi complexe que Youppi?

jdion@ledevoir.com



Le Québec ne dispose que de neuf inspecteurs pour voir à l'application de la loi du Code criminel fédéral

ARCHIVES LE DEVOIR

#### Droits juridiques des animaux

## Le Québec tarde...

Une loi a été adoptée en 1993, mais n'est toujours pas en vigueur

PAULINE GRAVEL  
LE DEVOIR

Contrairement aux autres provinces canadiennes, le Québec n'a toujours pas mis en application une loi visant à assurer la protection et la sécurité des animaux. Ces êtres vivants doués de sensibilité, voire d'une certaine intelligence, ne sont reconnus que comme un bien, une possession, la propriété de leur adoptant, selon la législation canadienne.

Le gouvernement ontarien accorde chaque année 700 000 \$ à la SPCA Ontario pour assurer l'application de sa loi appelée SPCA Act. Et 347 inspecteurs ont reçu le mandat de veiller à ce que cette loi provinciale soit bien respectée en Ontario. «Le Québec, quant à lui, ne dispose que de neuf inspecteurs pour voir à l'application de la loi du Code criminel fédéral, et ce, sur un territoire encore plus étendu que celui de l'Ontario», se désole Pierre Barnoti, directeur général de la SPCA canadienne. «L'Alberta s'est dotée d'une loi qui oblige les maîtres à donner sans cesse de la compagnie à leur animal. En Angleterre, on doit adopter les oiseaux par paire afin qu'ils ne meurent pas d'ennui.» Mais au Québec, c'est toujours le néant.

Une loi a pourtant été adoptée en troisième lecture en 1993 et confiée au ministère de l'Agriculture. Toutefois, cette loi P-42 n'est toujours pas en vigueur parce que le ministère n'a pas encore établi quelles espèces seront protégées, quelles normes seront exigées et quel organisme aura la responsabilité de l'application de cette loi.

Ce vide juridique attire ainsi au Québec les exploitants d'usines à chiots, à chats et à lapereaux, qui peuvent poursuivre leur production massive d'animaux de compagnie à meilleur coût que dans les autres provinces, où ils auraient des normes à respecter. Plusieurs de ces producteurs enferment les chiennes dans des cages étroites faites de broche à poule qui taillaient les coussinets des pattes des chiots naissants. Parfois, ces cages sans fond sont

empilées les unes sur les autres et les habitants des cages supérieures déféquent et urinent sur leurs congénères situés à l'étage inférieur. On arrache ensuite les chiots à leur mère alors qu'ils ne sont âgés que de trois ou quatre semaines pour les embarquer dans des camions qui les amèneront vers les consommateurs de la Colombie-Britannique ou des États américains limitrophes. «Les animaux qui survivent à de telles conditions deviennent agressifs, mentalement instables, s'insurge Pierre Barnoti. Ce n'est donc pas surprenant que tant de Québécois se fassent mordre par des chiens. Le Québec est devenu la capitale de la cruauté envers les animaux.»

Pierre Barnoti espère que le nouveau gouvernement sera plus diligent à mettre en vigueur la loi P-42 que son prédécesseur, qui était resté insensible aux multiples pétitions et autres moyens de pression que son organisme a déployés pour favoriser la mise en application de cette loi, adoptée, rappelons-le, en 1993.

«Le Québec est devenu la capitale de la cruauté envers les animaux»

Il existe heureusement des lois fédérales qui condamnent la cruauté envers les animaux. Mais l'état actuel des lois ne confère à l'animal que le statut de bien, et les peines encourues par les personnes reconnues coupables de cruauté envers les animaux sont bien légères et peu dissuasives. Si l'accusateur arrive à prouver que la cruauté infligée à l'animal était volontaire — ce qui est déjà très difficile —, la personne inculpée est actuellement passible d'une peine d'emprisonnement maximale de six mois et peut encourir une amende atteignant 2000 \$. Mais c'est bien peu aux yeux de M. Barnoti, dont l'organisme, il y a deux ans, a saisi 27 chevaux retirés de l'hippodrome Blue Bonnet qui étaient dans un état pitoyable. «Nos inspecteurs ont dû creuser dans la fiente pour les sortir de leur stalle, raconte-t-il. Ces chevaux étaient rachitiques. Ils ne pouvaient plus se tenir debout car leurs sabots n'avaient pas été taillés et étaient devenus des tours. Cela a pris huit mois pour redonner une santé à ces animaux et cela a coûté 50 000 \$ à la SPCA. Nous avons porté des accusations contre le propriétaire, qui

a été reconnu coupable de négligence criminelle et a écopé d'une petite amende de 500 \$. Et on a dû lui rendre ses chevaux, que l'on a ressaisi un an plus tard dans le même état.»

Il y a néanmoins de l'espoir puisque le Sénat étudie actuellement un projet de loi modifiant le Code criminel qui devrait reconnaître aux animaux le statut d'«être pouvant ressentir la douleur». Ce projet de loi C-15B prévoit également un allourdissement des peines, portant à cinq ans la durée maximale d'emprisonnement.

Le Canada dispose de deux autres lois qui se préoccupent d'assurer une certaine protection des animaux d'élevage: d'une part, la loi sur l'abattage sans cruauté des animaux destinés à l'alimentation et, d'autre part, la loi sur la santé des animaux, qui exige notamment que le transport des animaux soit fait dans des conditions décentes. À ce sujet, une vive controverse oppose les Européens aux Canadiens et aux États-Unis. «Les Nord-Américains autorisent des durées de transport plus longues que les Européens car ils croient qu'il est plus stressant pour les animaux de les faire descendre du camion le temps d'une pause pour les nourrir et les abreuver que de leur faire subir un plus long voyage», précise David Fraser, professeur au programme de bien-être animal de l'université de la Colombie-Britannique. «La science n'a toujours pas trouvé de réponse satisfaisante à cette question.»

Les municipalités sont également nombreuses à avoir adopté une flopée de règlements qui, par exemple, interdisent de garder certains animaux de cirque, comme un éléphant, un lion, un tigre ou des chiens dangereux. «La plupart de ces règlements ne traitent pas des droits des animaux mais plutôt du droit des humains de ne pas être dérangés par les animaux», commente Pierre Barnoti. Cette réglementation prévoit tout ce que vous n'avez pas le droit de faire quand vous êtes propriétaire d'un animal. Vous n'avez pas le droit d'aller promener votre chien dans un parc, sur un terrain public. Certaines municipalités ont même adopté des règlements exigeant que les chats soient tenus en laisse lorsqu'ils sortent de leur résidence!>

## BAGDAD

SUITE DE LA PAGE B 1

la République, siège de l'administration de Paul Bremer, sont constellées de postes de garde, de blocs de béton et barbelés. L'hôtel Bagdad, investi par des services de renseignement américains, est protégé par des dizaines de gardes armés du côté de la rue et par des tanks du côté du fleuve. L'ambassade britannique a été évacuée à la suite d'une alerte à la bombe. Une rue du centre-ville où deux médias britanniques louent des maisons et où se trouve aussi l'ambassade de France a été fermée à la circulation.

Dans ce climat de peur croissante, certains paniquent. D'autres prennent des précautions élémentaires. Le personnel de l'ambassade britannique a été transféré soit vers le palais de la République, soit au Koweït. Des agences de l'ONU, des chancelleries et des ONG ordonnent à certains de leurs employés de prendre des vacances en Jordanie ou au Koweït, tandis que d'autres les renvoient dans leur pays d'origine, dont l'ambassade de France qui a réduit son personnel et fermé le centre culturel. La principale ONG britannique, Oxfam, a quitté l'Irak.

Le Comité international de la Croix-Rouge, qui a été l'unique organisation humanitaire à rester à Bagdad durant la guerre, a réduit ses effectifs de façon draconienne. Les diplomates, et certains journalistes anglo-saxons, ne se déplacent plus qu'accompagnés de gardes du corps exhibant ostensiblement leurs armes. Des chaînes de télévision et des agences de presse ont recruté d'ex-commandos des armées américaine et britannique qui indiquent dorénavant à leurs journalistes où ils doivent vivre, et où et quand ils peuvent se déplacer dans le pays!

Personne n'envisage d'issue prochaine à la crise. Tant les Irakiens que les étrangers semblent déprimés par la tournure qu'a prise cet après-guerre. Il n'y a guère que le président américain George W. Bush pour trouver que la situation s'améliore, et ses discours télévisés déclenchent en Irak insultes, moqueries et rires amers. Tous à Bagdad ne voient plus que le harcèlement incessant contre les forces américaines et leurs alliés, la criminalité galopante et désormais le risque terroriste.

On peine à dénombrer les attaques de natures diverses. Deux soldats américains ont été tués et au moins cinq autres blessés, mercredi, dans deux incidents, un attentat à la bombe et une attaque de convoi, à Bagdad et à Fallouja. Un soldat britannique a également été tué par des tirs d'armes légères et un autre blessé dans la nuit de mercredi à jeudi à Bassora, dans le sud de l'Irak.

Une famille bagdadie de six personnes a par



SERWAN AZEZ REUTERS

Des musulmans chiites ont manifesté hier en banlieue de Bagdad pour protester contre l'attentat de Nadsjaf.

ailleurs été exécutée, femmes et enfants compris, et un braquage ayant mal tourné à côté de l'hôtel Palestine a fait quatre morts. D'autres convois américains avaient été attaqués la veille. Un homme avait été abattu à la tombée de la nuit devant l'Al-Hamra, un autre hôtel fréquenté par la presse internationale, et son corps promptement emmené, sans que l'on sache si l'affaire avait une connotation politique ou criminelle.

#### Groupes structurés

La question est de savoir qui mène ces attaques. S'il est évident que la population irakienne accepte très mal l'occupation étrangère, elle reconnaît aussi qu'un départ des Américains entraînerait sans doute encore davantage d'anarchie. Les attentats de la mi-août contre l'ambassade de Jordanie puis le quartier général des Nations unies renforcent désormais le sentiment que des groupes structurés et professionnels sont à l'œuvre en Irak.

Un officier de renseignement irakien, Mohammed, qui travaille activement avec l'armée et les «services» américains, estime que «l'Irak doit faire face à des groupes qui partagent un même objectif — le départ des étrangers du pays — sans toujours avoir de relations entre eux. Il y a une alliance entre des agents des ex-services de Saddam Hussein, des combattants arabes étrangers, des criminels notoires et des agents infiltrés d'al-Qaïda, mais ces alliances ont souvent un caractère local. Ceux de Ramadi ne connaissent pas forcément ceux de

Tikrit, ceux de Fallouja n'ont pas forcément de relations avec ceux de Bagdad.»

Pour lui, «les hommes de l'ancien régime, agents du Moukhabarath [services de renseignement sous Saddam Hussein] ou Fedayins [milices], ne représentent qu'un danger temporaire. Nous en arrêtons tous les jours, découvrons leurs caches d'armes, et la population ne les soutient pas. Nous pourrions les anéantir en quelques mois. Le problème est l'aide qu'ils reçoivent de l'étranger. Des agents d'al-Qaïda, et plus généralement des membres de groupes islamistes radicaux, sont arrivés, surtout par la Syrie et certains par l'Iran, afin de les soutenir. La surveillance a été renforcée à la frontière syrienne mais cela ne suffit pas.»

«Mohammed» révèle encore qu'un des auteurs de l'attentat contre l'ambassade de Jordanie a été arrêté secrètement la semaine dernière. «C'est un Irakien, membre d'un groupuscule de six personnes originaires de la région de Ramadi qui ont reçu des explosifs et de l'argent d'un réseau islamiste que nous croyons lié à al-Qaïda, ou en tous les cas à des islamistes étrangers récemment arrivés en Irak.»

Les forces américaines détiennent des centaines de prisonniers au secret en Irak, contrairement aux conventions internationales, n'organisent aucun procès et ne communiquent aucune information sur les enquêtes en cours. Il est donc difficile de démêler le vrai du faux et de cerner précisément les motivations des auteurs des attaques antioccidentales. Mais la psychose gagne le pays, et surtout Bagdad.

## PERSPECTIVES

Le gouvernement Charest et l'éducation

# Des attentes déçues

## Les étudiants entendent bien forcer le gouvernement à respecter ses engagements

GENEVIÈVE OTIS-DIONNE  
LE DEVOIR

La sortie médiatique des fédérations étudiantes en début de semaine et leur menace de grève générale si le premier ministre Jean Charest refuse d'annoncer en septembre le dépôt d'un projet de loi sur l'accessibilité aux études supérieures ont surpris plusieurs. Les fédérations étudiantes justifient aujourd'hui ce coup d'éclat par l'inaction du gouvernement libéral dans le dossier de l'éducation alors que Jean Charest affirmait en campagne électorale que l'éducation était une priorité pour son parti.

Les fédérations étudiantes veulent que le Parti libéral traduise dès aujourd'hui ses promesses électorales en action et ne souhaitent pas attendre la tenue de la Commission parlementaire sur le financement universitaire promise par Jean Charest au printemps pour voir ces promesses se concrétiser.

Lundi matin, devant plusieurs médias, le président de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ), Nicolas Brisson, et la vice-présidente de la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ), Geneviève Hardy, ont donc remis à un membre du cabinet de Jean Charest une lettre demandant au premier ministre de «clarifier rapidement ses intentions en matière d'éducation» et d'annoncer, «d'ici au 15 septembre 2003, que [son] gouvernement va respecter ses engagements envers la jeunesse».

On souhaite donc que le gouvernement passe aux actes «premièrement par le dépôt d'un projet de loi sur l'accessibilité aux études avant la tenue de la commission parlementaire sur les universités», précisent la FEUQ et la FECQ dans leur lettre. «[...] Ce projet de loi devra intégrer la gratuité au collégial, le gel des frais de scolarité à l'université et le plafonnement des autres frais obligatoires existants dans les cégeps et les universités». Les fédérations étudiantes demandent en second lieu au premier ministre d'annoncer «clairement» que le sous-financement des cégeps et des universités sera comblé par un réinvestissement gouvernemental.

«Un refus laisserait présumer un agenda autre que celui promis lors de la campagne électorale et serait jugé inacceptable à nos yeux», peut-on lire un peu plus loin dans la lettre. «[Si le gouvernement ne répond pas à nos attentes], vous allez assister à la plus grande campagne du mouvement étudiant et on ne se contentera pas seulement d'aller dans la rue. Nous sommes mobilisés, et comme le premier ministre le disait en campagne électorale, nous sommes prêts», a ajouté le président de la FEUQ en conférence de presse.

Lundi après-midi, le ministre de l'Éducation, Pierre Reid, a répondu aux étudiants par un communiqué laconique dans lequel il rappelait que son gouvernement s'était engagé à investir, au cours du mandat actuel, 80 millions de dollars pour les cégeps en région et à ajouter des crédits de 240 millions pour les universités. «Comme l'a répété le premier ministre à de nombreuses reprises et comme je le rappelle depuis que j'assume les responsabilités de ministre de l'Éducation, le gel des frais de scolarité pour la durée du mandat est un engagement et nous le respectons, peu importe le résultat de la Commission parlementaire sur le financement des universités», précisait M. Reid dans le communiqué.

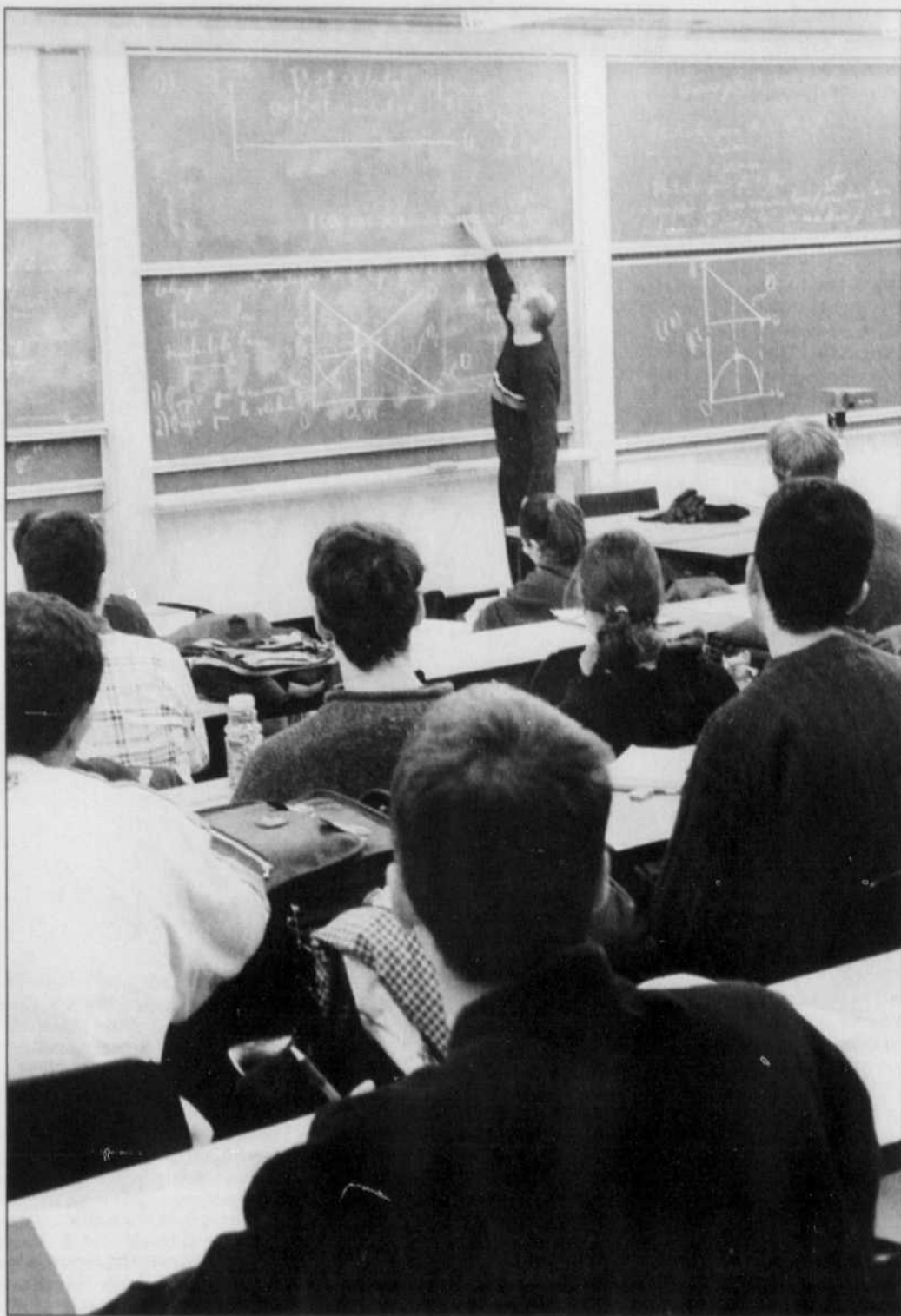
### Avant la commission parlementaire

En campagne électorale, les candidats libéraux se sont promenés sur les campus universitaires et dans les cégeps en promettant aux étudiants le dépôt d'une loi-cadre sur l'accessibilité aux études supérieures, soutient Nicolas Brisson, de la FEUQ.

Dans le document du Parti libéral intitulé *Des outils pour la vie - Priorités d'action pour la jeunesse*, il est écrit: «Le Parti libéral du Québec entend [...] adopter une loi-cadre sur l'accessibilité aux études supérieures encadrant notamment les frais de scolarité et les frais afférents».

M. Brisson mentionne que les universités imposent des frais afférents de plus en plus élevés aux étudiants pour que ceux-ci aient accès à divers services. Cette année par exemple, l'Université Laval a augmenté à 180 \$ les frais de rédaction des étudiants à la maîtrise. Mais les étudiants n'ont pas nécessairement plus de services, déplore M. Brisson.

«Quand j'ai rencontré Jean Charest, l'au-



ARCHIVES LE DEVOIR

La FEUQ craint que la commission parlementaire ne soit une excuse pour les élus de revenir sur leurs promesses.

tomne dernier, il était très conscient du manque de transparence des frais afférents, a déclaré M. Brisson en entrevue au *Devoir*. Finalement, il a pris l'engagement d'adopter une loi pour les encadrer et pour assurer un gel des frais de scolarité.»

«C'est un engagement qui est précis, facile à faire, pas compliqué, alors pourquoi l'apporter en commission parlementaire?», se demande M. Brisson. «Ils ont pris cet engagement-là et maintenant ils veulent demander aux acteurs concernés et à la population ce qu'ils en pensent. Mais c'est un débat qui a déjà eu lieu en campagne électorale», ajoute le président de la FEUQ.

Si la FEUQ veut que le gouvernement Charest dépose aussi rapidement un projet de loi sur l'accessibilité aux études postsecondaires, c'est qu'elle craint que la commission parlementaire ne soit une excuse pour les élus de revenir sur leurs promesses. «On voit très bien que les marges de manœuvre du gouvernement ne sont pas énormes»

«On voit très bien que les marges de manœuvre du gouvernement ne sont pas énormes. En plus, il est pris avec un engagement de réduire les impôts de cinq milliards», souligne M. Brisson.

Le président de la FEUQ rappelle qu'en 1994, le Parti québécois, après la tenue des États généraux sur l'éducation, était revenu sur sa promesse de déposer un projet de loi sur l'accessibilité aux études supérieures. Chat échaudé craint l'eau froide, dit le dictionnaire.

«Nous, on dit au gouvernement d'être sérieux, de passer à l'action, de déposer un projet de loi, et les gens pourront par la suite discuter des modalités en commission parlementaire.

De cette façon, il va y avoir quelque chose de concret à discuter en commission, ce qui va permettre de déboucher sur des actions rapides», estime M. Brisson.

### Une coalition

«On veut que le projet de loi soit déposé avant la commission parlementaire pour éviter que ne soit intégré dans les débats le dégel des frais de scolarité pour le financement des institutions postsecondaires», ajoute de son côté la vice-présidente de la FECQ, Geneviève Hardy. «Ils ont fait la promesse de déposer une loi, mais au-delà des mots, nous voulons maintenant des gestes», clame-t-elle.

La FECQ demande au gouvernement Charest de déposer son projet de loi sur l'accessibilité à l'éducation postsecondaire afin d'assurer la gratuité de la formation et le plafonnement des frais de toute autre nature (TAN) payés par les étudiants dans les cégeps.

Toutefois, contrairement à la situation dans les universités, certains frais afférents sont déjà plafonnés dans les cégeps. Par exemple, les droits d'admission, payés une seule fois par l'étudiant, sont plafonnés à 30 \$. Les droits d'inscription, déboursés à chaque session, ne peuvent pas dépasser 20 \$. Il y a ensuite une liste de droits afférents, comme ceux de la carte d'étudiant, pour lesquels les cégeps doivent consulter le gouvernement avant de les augmenter.

En dernier lieu, il y a les frais de toute autre nature (TAN), qui ne sont pas encadrés par le gouvernement et qui sont laissés à la discrétion des cégeps. Les TAN touchent principalement les activités liées à la vie étudiante, comme les services sportifs et culturels.

L'année dernière, la FECQ et les cégeps avaient pourtant signé une entente sur les TAN et les étudiants avaient accepté que ceux-ci ne soient pas plafonnés. «Nous avons remarqué que les cégeps en ont profité et que ces frais ont augmenté, alors on demande maintenant un plafonnement de ces frais-là», explique Mme Hardy.

Dans un entretien avec *Le Devoir* cette semaine, le président de la Fédération des cégeps, Gaétan Boucher, précisait que les TAN avaient seulement augmenté entre 1 \$ et 17 \$ au printemps pour une session dans les cégeps. «Si on regarde les universités, il y a dix ans, ça coûtait peut-être 500 \$ pour une session. Aujourd'hui, dans certaines universités, à cause des frais afférents, c'est maintenant 1800 \$. On ne veut pas voir un scénario comme ça arriver dans les cégeps», répond Mme Hardy.

Avant de lancer la grève générale illimitée, les fédérations étudiantes veulent exercer des pressions sur les députés libéraux et informer les étudiants des conséquences à long terme de l'augmentation des frais afférents. Mais une chose est certaine: «Il n'est pas question qu'on reste assis en attendant que le ministre de l'Éducation se décide à bouger», prévient le président de la FEUQ.

La réflexion au PQ

# Exit l'association

ROBERT DUTRISAC  
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le grand brassage d'idées auquel le chef du Parti québécois a convié sa formation politique est à peine amorcé que le partenariat avec le reste du Canada, qui apparaissait comme un dogme coulé dans le béton précontraint de l'article n° 1 du parti, s'appête à disparaître sans pleurs ni grincements de dents.

Dans le texte, publié cette semaine dans *Le Devoir*, qui définit sa vision de la souveraineté et la stratégie qu'elle préconise pour la réaliser, la candidate éventuelle à la direction du PQ, Pauline Marois, ne veut plus de cette obligation inscrite dans le programme péquiste de présenter une offre de partenariat au reste du Canada après un référendum gagnant. La souveraineté d'abord, le partenariat — elle le juge souhaitable mais non plus essentiel à la réalisation de la souveraineté — ensuite.

Après que 14 députés du Bloc québécois eurent débouillé l'union confédérale à l'euro-péenne, Bernard Landry abandonne finalement cette idée dont on l'a convaincu qu'elle ne peut pas s'appliquer à un partenariat tissé entre deux pays comme le Canada et le Québec. M. Landry ne parle maintenant — référence européenne oblige — que du traité de Rome... de 1957, le Marché commun, cette simple union économique. Comme le lui a sans doute fait remarquer le député de Mercier, le constitutionnaliste et ancien bloquiste Daniel Turp, l'Union européenne se transforme peu à peu en une véritable fédération. Bernard Landry se retrouvait à défendre la drôlatique position de faire la souveraineté pour ensuite se retrouver dans une fédération au sein du Canada.

Pour la majeure partie de l'histoire du PQ, l'association — et ses variantes que sont le partenariat et l'union confédérale — a fait partie intégrante du projet souverainiste. Dès la fondation du parti, il y a plus de 30 ans, l'association avec le reste du Canada fut inscrite par René Lévesque. Le PQ se distinguait ainsi du Rassemblement pour l'indépendance nationale (RIN) de Pierre Bourgault, une formation qui, comme son nom l'indique, prônait l'indépendance pure et simple.

Au début des années 80, ceux que l'on désignait comme les radicaux du PQ, menés par une jeune militante, Louise Harel, avaient réussi à faire adopter une résolution pour biffer du programme la mention d'association. Cette fronde avait conduit à l'un des psychodrames les plus déchirants dont le PQ avait le secret alors que Lévesque a joué quitte ou double en lançant son «renouveau», qu'il a par la suite remporté. En 1988, alors que Jacques Parizeau était chef du

Le partenariat s'en va sans faire de bruit par la porte de derrière

PQ, l'association a disparu du programme du parti pour revenir en 1993 sous forme d'une simple union économique. Puis, alors que le référendum de 1995 approchait, la notion plus engageante de partenariat est revenue en force sous l'impulsion de Lucien Bouchard, alors chef du Bloc, et du «commandant en second de la brigade légère», Bernard Landry.

En mai 2000, Lucien Bouchard avait eu à repousser les assauts d'un groupe. À la suite de leur échec, bon nombre d'entre eux avaient quitté le PQ pour former le Rassemblement pour l'indépendance du Québec.

Aujourd'hui, alors que même Bernard Landry semble se rallier à «la souveraineté d'abord, l'association ensuite, si nécessaire mais pas nécessairement» (il définira plus précisément sa position dans un texte cet automne), le partenariat s'en va sans faire de bruit, par la porte de derrière, comme un invité fade dont on aurait oublié la présence.

Au printemps dernier, François Legault avait eu le dessus sur Pauline Marois en publiant un texte où il jetait aux orties le partenariat — sous la forme pusillanime d'une question dans son texte mais de façon affirmative dans ses déclarations suivantes. Sa rivalité avait répliqué en juin avec un texte bon enfant, rempli de généralités et de questions laissées sans réponses.

### Un référendum

Mais dans son dernier texte, en plus de remettre en question l'obligation du partenariat avec le reste du Canada, Pauline Marois prend position en faveur d'un référendum d'initiative populaire, laissant à la population le soin de déterminer la date à laquelle se tiendra le prochain référendum sur la souveraineté. Elle marque ainsi des points avec les jeunes péquistes qui avaient proposé cette formule dans l'indifférence la plus complète des ténors du parti, y compris Mme Marois.

C'est que dans son camp figure le jeune député de Joliette, Jonathan Valois, âgé de 32 ans, un ancien président du Comité national des jeunes du PQ en 2000-01. Il avait lui-même défendu l'idée de ce référendum d'initiative populaire, une position adoptée en février 2003 par le CNJ présidé par Pascal Bérubé.

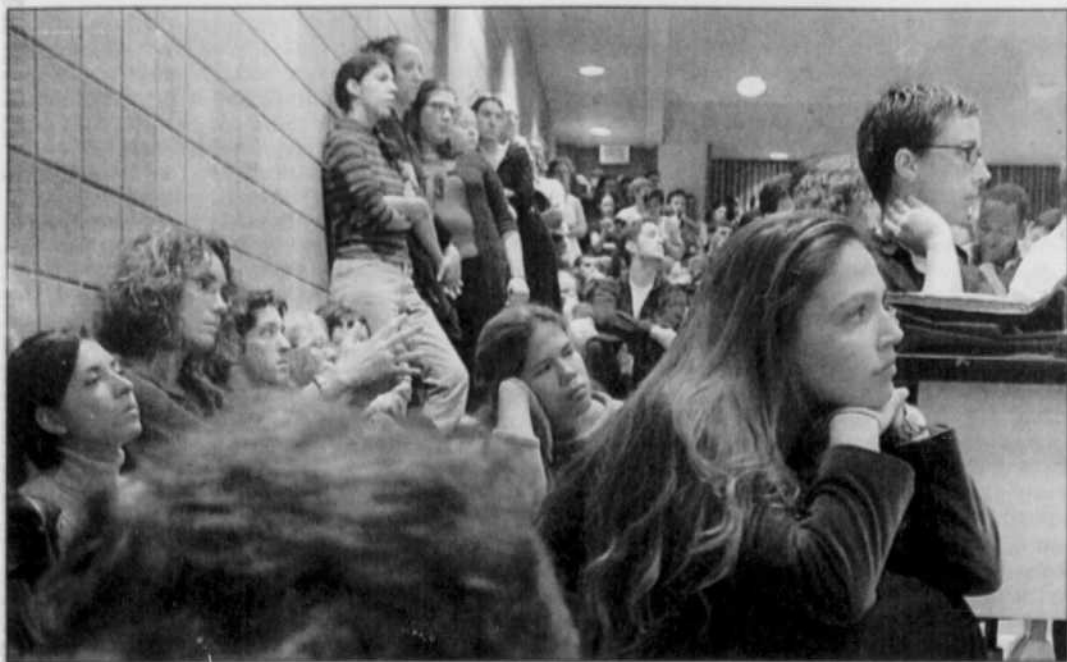
En vertu de ce processus, l'Assemblée nationale formulera — et votera — une question, la plus neutre possible, inspirée des modèles suggérés par l'ONU et posée sous la forme d'un choix: voulez-vous que le Québec demeure une province au sein du Canada ou voulez-vous que le Québec devienne un pays? Ensuite, une pétition circulerait pour obtenir 500 000 ou un million de signatures afin que le référendum s'encourage.

Selon Jonathan Valois, cette formule a le mérite de contourner la loi C-20 et de permettre à un gouvernement péquiste de vaquer à sa tâche sans chercher à déterminer le moment propice, sans que l'opposition l'accuse d'astuces et sans essuyer les critiques des impatients. Qui plus est, la pétition servirait à la mobilisation de la population en faveur de la souveraineté. Pour les adversaires de cette formule, comme le député de Masson, Luc Thériault, ce n'est qu'une forme de référendum sur la tenue d'un référendum.

### Les jeunes

Aujourd'hui, à Montréal, le CNJ tient une grande assemblée pour «reposer la question nationale et réfléchir à l'appartenance des jeunes à l'organisation et au discours du mouvement». Le cahier du participant passe en revue les trois courants souverainistes — à fédérer: national (identité, histoire et culture), social (social-démocratie et progrès social) et démocrate (mondialisation, démocratie et citoyenneté). Au terme de l'exercice, on veut que se dégage une nouvelle donne, un nouveau discours souverainiste qui colle à la réalité des moins de 30 ans, explique le président du CNJ, Patrick Taillon. Plus de 300 jeunes militants y participent.

Sur le site Internet du CNJ, à la faveur d'une consultation à laquelle ont répondu près de 400 péquistes de 16 à 30 ans, les jeunes rivent d'ailleurs le clou au partenariat. À la question «Comment le PQ doit-il nommer son projet?», 61 % répondent «faire du Québec un pays», 17 % «faire la souveraineté», 17 % «faire l'indépendance» et seulement 5 % «faire la souveraineté-partnership». Si on laissait aux jeunes péquistes le soin de formuler la question du prochain référendum sur la souveraineté, elle serait donc d'une simplicité désarmante.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Les fédérations étudiantes veulent informer les étudiants des conséquences à long terme de l'augmentation des frais afférents.

## É D I T O R I A L

## Des valeurs à préserver

Le chef du Parti québécois a pris goût à son rôle de chef de l'opposition. La sérénité qu'il affiche aujourd'hui plaît bien à ses concitoyens, comme le montrent les résultats du sondage Léger Marketing que l'on retrouve dans nos pages aujourd'hui. Dirigera-t-il son parti aux prochaines élections? Bernard Landry entretient à ce sujet une ambiguïté qu'il devrait lever rapidement.

Compte tenu de son âge, il est plus que probable que Bernard Landry ne veuille pas être des prochaines élections. Il aurait alors 70 ans, et la sagesse pourrait lui inspirer de partir même si le haut niveau de popularité dont il jouit actuellement peut parfois l'inciter à vouloir demeurer à son poste. À travers ses déclarations, on comprend que ce n'est pas avant le prochain congrès d'orientation, soit pas avant la fin 2004, qu'il prendra une décision. Entre-temps, il entend participer activement au débat sur les orientations du Parti québécois, qu'il a appelé «la saison des idées».

Pour les prétendants à la succession de l'actuel chef péquiste, ce n'est pas idéal. Dans une telle perspective, le nouveau chef serait choisi tardivement et disposerait de peu de temps pour se faire valoir avant les prochaines élections. Pauline Marois, dont les ambitions sont bien connues, n'apprécie pas. Elle ne conteste pas ouvertement la décision de M. Landry, mais elle a entrepris de se comporter comme une candidate à sa succession. Sa stratégie n'a d'ailleurs échappé à personne lorsque, cette semaine, elle a publié dans *Le Devoir* un texte qu'il faut voir comme un premier élément de sa plate-forme dans la course au leadership.

Ce faisant, l'ex-vice-première ministre s'est campée comme l'une des principales protagonistes du débat sur les orientations du parti. Nul doute que ses adversaires feront de même. La «saison des idées» risque alors d'être aussi la saison du leadership. Il est difficile qu'il en soit autrement car le futur chef aura à porter le programme du parti, avec lequel il voudra être en harmonie. Pour cela, il tentera de faire passer ses idées. On peut présumer que celui qui gagnera la bataille des idées gagnera facilement la bataille du leadership. En fait, il pourrait même arriver que l'on assiste à un autre couronnement du prochain chef, faute de combattants.

L'attitude adoptée par M. Landry risque de fausser le débat sur les orientations du parti et de créer des tensions inutiles avec les partisans de l'un ou l'autre des prétendants à sa succession. Le moins serait qu'il précise ses intentions, ne serait-ce que pour ne pas faire vivre à son parti les incertitudes que Jean Chrétien a imposées au sien. Il importe que les militants sachent à quel titre il intervient. Il a tout à fait le droit de vouloir rester chef, mais si ce n'est pas le cas, il devrait laisser le champ libre à ceux qui aimeraient le remplacer. Le cas échéant, il lui reviendrait d'encadrer les débats et de s'assurer que les valeurs à la base du programme péquiste soient préservées.

Le débat d'idées qui s'amorce sera vif. L'enjeu principal sera la démarche vers la souveraineté. Se dessine une remise en cause de la nécessité de proposer une forme de partenariat avec le reste du Canada au lendemain d'une éventuelle déclaration d'indépendance. Si un consensus se dégage voulant que le modèle européen que M. Landry préconisait jusqu'ici ne soit plus approprié au contexte des relations bilatérales Canada-Québec, ce qui est juste, il reste qu'une formule est à trouver. La géographie nous l'impose, tout comme le contexte de la mondialisation. Qu'il soit léger ou lourd, ce partenariat doit être défini au moins dans ses grands paramètres.

Les questions de stratégie référendaire prendront aussi beaucoup de place. Mme Marois évoque la possibilité de tenir des référendums sectoriels pour élargir les pouvoirs de l'Assemblée nationale. Elle se dit d'accord avec l'idée de donner aux citoyens la possibilité de réclamer la tenue d'un référendum par voie d'initiative populaire. D'autres, notamment un groupe de jeunes militants, proposent de revenir à l'idée d'élections référendaires. On soutient que puisque l'entrée du Québec dans la Confédération n'a été sanctionnée que par des élections, on peut donc en sortir de la même manière. C'est là un terrain glissant. Mettre de côté la tenue de référendums serait un reniement des valeurs démocratiques qui, depuis 30 ans, ont été au cœur du programme du Parti québécois. M. Landry peut, mieux que quiconque grâce à l'ascendant qu'il a sur ses militants, éviter que ne surviennent des glissements de ce type.

bdescoteaux@ledevoir.ca

## Le paravent de Blair

Surnommé le «véritable vice-premier ministre», Alastair Campbell, directeur des communications de Tony Blair, a remis sa démission. Il est le premier membre de la garde rapprochée de Blair à écoper pour les remous profonds que le dossier irakien en général et le suicide de David Kelly en particulier ont imprimés sur la vie politique britannique depuis qu'un journaliste de la BBC a révélé que certaines des pièces à charge contre Saddam Hussein relevaient de la fiction.

Bien évidemment, le motif avancé pour expliquer ce départ est celui classique et commode de la famille. Si l'on en croit les précisions formulées par l'homme qui commanda, par courriel interposé, une injection de stéroïdes anabolisants dans le dossier irakien,

la question de son départ fut abordée avec Blair au début du mois d'avril. Soit pratiquement deux mois avant que le reporter de la BBC ne rencontre l'expert en armements David Kelly. En un mot, Campbell refuse toute responsabilité dans ce fiasco même si un faisceau de faits prouvent qu'il a bel et bien épiché le sujet des armes de destruction massive.

Cette histoire a ceci de troublant, à tout le moins, que plus d'un expert a dit et répété publiquement que le déploiement en 45 minutes des armes chimiques et biologiques censées être entre les mains du dictateur irakien était impossible. CQFD: qu'il s'agisse là d'un mensonge. Alors que, si ce n'est pas Campbell, a écrit ce faux combiné, soit dit en passant, à toute une série que le célèbre Hussein aura la maîtrise de la bombe nucléaire d'ici un à deux ans?

Hélas! Trois fois hélas! On peut se demander si on connaîtra jamais le fin mot de cette vaste manipulation. D'autant que l'enquête en cours, celle du juge Hutton, relève du politique et non du juridique. Lorsque ce dernier aura terminé son mandat, il communiquera ses conclusions au cabinet de Blair et non à une instance juridique. Certes, la polémique sur la scène politique va se poursuivre avec vigueur. Mais est-ce que la suite juridique que mérite une telle histoire se conjuguera avec rigueur? On peut en douter.

En pliant bagage, Campbell sert de paravent à Blair. Il élude, il détourne l'attention. Mais personnellement ne verra-t-il pas faire croire que le plus proche collaborateur de Blair, celui que jalouaient bien des ministres à cause du temps que ce dernier lui accordait, n'a jamais échangé quelques mots sur les vices et vertus de mensonges concoctés avec soin.

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA  
LE 10 JANVIER 1910  
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX  
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON  
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE  
Directeur de l'information JULES RICHER  
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,  
JEAN-FRANÇOIS NADEAU, LOUIS LAPIERRE  
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET  
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE

## PARIZEAU OFFRE SES SERVICES AU BLOC...



## LETTRES

## «Presque 100 %? C'est impossible.»

C'est ce qu'a déclaré Faustin Twagiramungu, candidat défait, au lendemain de l'élection présidentielle rwandaise, le 25 août. Les Rwandais auraient voté dans une proportion de 95 % pour Paul Kagame, d'origine tutsie, contre un maigre 3,5 % pour Twagiramungu, d'origine hutue.

Quand on sait qu'en 1994, il y a eu un génocide au cours duquel des extrémistes hutus ont fait périr près de un million de Tutsis et de Hutus modérés, que la communauté hutue représente 85 % de la population, contre 14 % pour l'ethnie tutsie, et qu'on vote habituellement pour les siens, on peut en effet se demander comment diable un tel résultat peut être possible et crédible.

Au Québec, où anglophones (moins de 20 % de la population) et francophones sont à cent lieues d'une rivalité comparable à celle prévalant au Rwanda et où il existe même une cordialité certaine entre eux, il serait néanmoins impensable qu'un représentant de la minorité linguistique se fasse élire à la tête du gouvernement. Qui, chez les francophones, aurait confiance en un premier ministre anglophone pour faire respecter la loi 101?

Cependant, en chœur, les Rwandais se sont

peut-être dit que le meilleur moyen d'empêcher que se reproduisent les tragiques et traumatisants événements de 1994 et de tuer dans l'œuf toute velléité funeste serait de reporter à la tête du pays et de l'armée le représentant d'une minorité hier massacrée. Si c'est le cas, le moyen est unique en son genre.

Plusieurs ont dénoncé l'intimidation et la fraude qui auraient prévalu durant la campagne électorale et le jour du scrutin. S'il s'avère que les irrégularités n'ont pas été significatives, c'est que la réconciliation nationale est vraiment sur la bonne voie. Et Kagame, président sortant, aura bien préparé le terrain. Reste à espérer que ce score presque parfait ne jouera pas contre lui. Nous en saurons plus au cours des prochains mois.

Sylvio Le Blanc  
Montréal, le 28 août 2003

## Le cœur en berne?

Québécoises, Québécois, avons-nous le cœur en berne? L'un de nos plus grands Québécois vient de mourir. Lui, il n'a pas trafiqué pour que le Québec ne devienne jamais un pays, il n'a pas commandé des mesures de guerre pour humilier tout un peuple. Plus: il nous a donné une âme. Il était la discrétion même. Nos étudiants d'aujourd'hui savent-ils seulement son nom, le

nom du plus grand poète québécois, Roland Giguère?

Pour sa dernière nuit, il a choisi le lit d'une rivière. Dieu ne peut rester indifférent à l'arrivée d'un si grand poète (qui changeait la parole en soleil) dans ce grand ciel à des milliards et des milliards d'années-lumière des vaisseaux spatiaux qui ne peuvent ni l'atteindre ni le polluer.

Si le gouvernement québécois actuel a la moindre fierté québécoise, il devrait nous imposer une heure de silence pour pleurer ce porteur de lumière. Des hommes comme lui, nous en comptons très peu dans tout un siècle. Si le gouvernement canadien avait une once de respect, il devrait baptiser l'aéroport de Dorval Roland-Giguère au lieu du nom de ce PET de «broue».

Ce n'était qu'un poète, qu'un sourcier. Mais quel poète!

De ma fenêtre, j'écoute la rivière des Prairies et j'entends mon frère poète Roland Giguère:

«Les mots-flots viennent battre la plage blanche où j'écris que l'eau n'est plus l'eau sans les lèvres qui la boivent [...].»

Et je pleure, pleure comme un enfant, la mort de ce poète qui a tant pleuré la mort de Gaston Miron.

Luc Perrier  
Montréal, le 25 août 2003

## REVUE DE PRESSE

## Le Québec, un modèle pour la langue... et pour la viande

Antoine Robitaille

Au mois d'août 1977, il y a 26 ans, l'Assemblée nationale du Québec adoptait la Charte de la langue française, ou loi 101. Cette semaine, cet anniversaire a été souligné à au moins un endroit dans le ROC: dans le très ontarien *Hamilton Spectator*. Je vous entends dire: «Encore un article virulent contre cette loi, perçue hors Québec comme étant quasi nazie!» Lecteur, comme tu es pétri de préjugés! C'est plutôt un véritable éloge que le *Spectator* a publié mardi. Éloge d'une loi par laquelle le Québec s'est littéralement refondé.

Après la loi 101, le Canada, en 1982, fit de même et se refonda. 1977 et 1982: concurrence des refondations.

Mais revenons à cet éloge inattendu. L'auteur, un certain Paul Dobrowolski, est originaire de Hamilton mais étudie à l'Université Laval. Dans son texte, il s'attaque à ce qu'il considère comme «des faussetés courantes» à propos de la loi 101 dans le ROC. L'une d'elles: elle aurait empêché les jeunes immigrants d'apprendre l'anglais. «Aucun fait ne peut soutenir cette affirmation», affirme Dobrowolski. De 1971 à 1996, le pourcentage d'immigrants fréquentant une école française a grimpé de «15 à 80 %», selon les chiffres de Statistique Canada. Mais pendant la même période, le pourcentage d'allophones parlant à la fois le français et l'anglais a augmenté, passant de 33 à 47 %. «Au lieu de limiter les immigrants à l'anglais, la loi 101 a permis de faire du Québec un des lieux où il y a le plus de personnes trilingues dans toutes les Amériques.» La loi 101 visait l'inclusion des immigrants. Elle a passablement réussi tout en servant la diversité. Dobrowolski affirme que la loi 101 sert de modèle dans les États américains où vivent de grandes communautés hispaniques. Des lois semblables y ont été adoptées pour faire en sorte que les immigrants fréquentent des écoles anglaises afin qu'ils s'intègrent mieux à la société américaine. C'est sans compter que la loi 101 n'a pas empêché une hausse du taux de bilinguisme chez les francophones, passé de 26 % en 1971 à

34 % aujourd'hui. Les taux de bilinguisme ont aussi augmenté chez les Québécois anglophones. Or, dans le ROC, les tendances sont à l'inverse, note Dobrowolski.

Autre fausseté courante: la loi 101 aurait banni toutes les autres langues de l'affichage. Ce que la loi exige, précise le jeune politologue, c'est une nette prédominance du français. «Aux critiques de cette notion qui crient à la violation de principes démocratiques, il faudrait rappeler, dit Dobrowolski, qu'elle provient d'un arrêt issu d'un groupe de juges fédéraux, à majorité anglophone, nommés par le premier ministre du Canada.» Paradoxalement, il semble que les seules affiches qui ne respectent pas le jugement de la Cour suprême «sont celles du gouvernement fédéral, où le français et l'anglais ont la même taille». M. Dobrowolski a laissé son adresse de courriel au bas de son texte. J'aimerais bien prendre connaissance des réactions qu'il a suscitées. À suivre.

## La presse



## du Canada

Restons dans le *Hamilton Spectator*. Mais changeons de perspective. Répondant aux «séparatistes» qui ont dénoncé la décision de faire de Dorval l'aéroport Trudeau, le chroniqueur Casey Korstanje écrivait samedi dernier: «Vous ne vous rendez pas compte que personne, à part les gens de vos petits cercles, ne s'intéresse le moins du monde à ce que vous racontez. Et ailleurs sur cette terre, on se soucie encore moins de la politique au Québec, de sa place dans l'histoire ou des noms des aéroports canadiens. Enfin, dit Korstanje, laissez-moi souligner une dernière chose: l'aéroport Pierre-Elliott-Trudeau est un aéroport canadien, pas québécois.»

Aéroport Trudeau: «une insulte au défunt premier ministre», écrit Catherine Ford dans le *Calgary Herald*, qui estime que l'aéroport de Dorval est désuet et offre un accueil de type Tiers-Monde à Montréal. Racontant une récente escale en ce lieu, Ford dépeint une vision d'enfer, de désordre, de mauvaise organisation, de plafonds bas. Elle se réfère même à Dante, «qui aurait pu

ajouter Air Canada dans un de ses cercles infernaux. Il aurait sans doute aussi fait une place spéciale à Dorval». Arrivée à Dorval à 7h55, Mme Ford n'a obtenu ses bagages qu'à 9h20. «Nous sommes tout de suite repartis alors qu'un virus informatique de type «worm» faisait flancher tous les systèmes électroniques d'Air Canada.» Vivement l'Alberta, conclut l'auteur en substance.

«Vive le Québec», écrivait Rick Bell dans le *Calgary Sun* hier. En effet, il n'y a selon lui qu'au Québec que «le ministre de l'Agriculture fait son travail». Pourtant, c'est une question bien simple que Françoise Gauthier, «ministre des fermes de son fief francophone», a posée. «Elle n'a ni accusé, ni condamné, ni pointé qui que ce soit. Elle a simplement voulu comprendre une anomalie apparente: depuis l'affaire de la vache folle, les producteurs de viande ont dû couper leurs coûts.» Pourtant, les prix dans les marchés n'ont pas baissé. Rick Bell est fasciné par la simplicité de l'enquête mise sur pied par la ministre québécoise. «En constituant un groupe de trois enquêteurs, la ministre a fait quelque chose qui semble impensable en Alberta»: elle n'y a nommé aucun représentant de l'industrie de l'alimentation, aucun p.-d.g. de l'industrie de l'emballage, mais des experts en économie agricole. Vraiment, «Françoise n'a pas froid aux yeux», insiste Bell. En tout cas, ici en Alberta, «elle n'aurait pas survécu une journée» en raison de la puissance des producteurs. Bell lance aussi des fleurs au cabinet politique de Jean Charest. Il cite un des attachés du premier ministre: «La population n'est pas de bonne humeur. Les gens demandent à ce que le gouvernement s'occupe de cette affaire.» Bell s'émeut: «Eh! Quelle idée nouvelle: des gens qui questionnent les politiciens! Je me demande si ça fonctionnerait ici.» Au contraire, dit le chroniqueur, le gouvernement albertain accepte sans remettre en question ce que les producteurs de bœuf albertains racontent. «Dans notre province, ceux qui sont élus pour défendre nos intérêts n'arrivent pas à éclaircir les faits.» L'Alberta fera-t-elle enquête? «Tu peux toujours rêver, cow-boy», écrit Bell.

## IDÉES

QUE SONT LES RITES DEVENUS?

## L'ambulancier à la rose

Bien des événements de la vie privée le trouvent et les décès de personnalités publiques, comme celui de Pierre Bourgault, le font voir au grand jour: nos rituels de passage sont à réinventer. *Le Devoir* publie aujourd'hui le dernier texte de cette série qui, tout au long du mois d'août, a exploré ce changement avec ceux qui l'étudient. Aujourd'hui: la re-composition des rites funéraires.

NICOLE BOUCHARD

Directrice du Laboratoire d'expertise et de recherche en anthropologie rituelle et symbolique (LERARS), Université du Québec à Chicoutimi

Le bilan semble définitif, le ton sévère, les diagnostics tranchés: rien ne va plus du côté de la mort. Les Québécois consacrent de moins en moins de temps à honorer leur mort et à assumer la perte causée par leur départ. Les signes et symboles rituels sont de plus en plus diffus et arrivent mal à soutenir et à faciliter la traversée de l'épreuve. L'heure serait au *fast-food*, au «droit au four». La traditionnelle route des morts empruntée par plusieurs générations est aujourd'hui devenue une autoroute à voies rapides et aux échangeurs multiples.

Même si on ne peut nier la pertinence et la véricité de ces diagnostics, on ne peut s'empêcher de lire une requête plus timide mais non moins prégnante de notre culture, qui parle de l'urgence d'une re-composition et d'une resocialisation des rituels funéraires. Comme observatrice de cette scène, j'ai eu la chance de côtoyer ces dernières années des familles touchées par le départ d'un proche et des intervenants impliqués dans la gestion de ce passage. Le récit des familles souvent démunies devant les choix rituels à faire, les nombreux défis que les intervenants doivent relever, démontrent l'importance des rites de passage pour enclencher le travail de séparation et permettre la traversée du deuil.

Il y a un consensus social autour de la pertinence ou du pourquoi des rites. Par ailleurs, il nous semble que plus timide s'avère la réflexion entourant la question de l'urgence de recomposer dans l'espace de notre culture des rituels plus proches de l'expérience et du récit des personnes qui doivent assumer la traversée.

## Manque de temps et de ressources

Si la majorité des Québécois ont pu compter et compter encore sur les services du personnel ecclésial pour présider aux divers rituels entourant la mort (derniers sacrements, célébration des funéraires, service anniversaire), la diminution du nombre de prêtres pose avec une acuité toute particulière la question de la pérennité de cette fonction à la fois religieuse et sociale.

Déjà, sur le terrain, on note un problème de gestion de la demande et des ressources. En témoignent les nombreuses démarches aujourd'hui nécessaires pour «boucler» l'heure de funérailles ou d'une célébration de commémoration. Récemment, un intervenant me disait: «*Trouver une plage horaire pour les funérailles est devenu une gymnastique presque impossible. Il faut d'abord obtenir les services d'un prêtre disponible et par la suite négocier avec les familles, qui disposent de très peu de temps pour la célébration rituelle.*»

Cette rareté des ressources et les difficultés de conciliation du temps des différents acteurs modifient notre rapport au lieu d'encaissement traditionnel des rites de passage que sont les églises et les temples. Déjà, quelques grandes entreprises se sont dotées d'intervenants en rituel rattachés à différentes traditions religieuses et ont aménagé des espaces spécifiques au sein de leur complexe funéraire pour assurer une meilleure gestion des différentes célébrations. Il s'agit en fait d'une première diversification des temps et des lieux des rituels.

## Écart entre l'offre et la demande

Mais ce problème de disponibilité des ressources reconnues et compétentes en matière de présidence rituelle n'est qu'un élément somme toute relativement superficiel de notre problématique. En effet, plus majeur nous semble être l'écart toujours grandissant entre l'offre des églises et des milieux funéraires en matière de ritualité et la demande des familles. Il y a donc une conciliation difficile et permanente entre le désir des proches de rendre un dernier hommage à celui qui vient de les quitter et la responsabilité des intervenants issus des religions instituées, dont la mission est liée à la persistance de la foi en Dieu. Cette tension permanente creuse un fossé de plus en plus grand entre les attentes des uns et les responsabilités des autres.

C'est au cœur de cette distance que nous lisons la requête actuelle de notre culture, prônant une diversification des manières de dire la mort et la traversée qu'elle implique. Allons du côté de la foi chrétienne. La rencontre et le dialogue entre les représentations judéo-chrétiennes de la mort et les pratiques contemporaines de passage arrivent plus difficilement à susciter ce sentiment d'enchantement, de ressourcement personnel et de régénération que produit le rite. Dans ce contexte, la religion, sans vouloir minimiser son efficacité et la place qu'elle doit occuper, ne peut devenir qu'une manifestation possible du sacré présent dans tout parcours rituel. Le réservoir de représentation pour dire la mort s'est considérablement agrandi, et on ne peut plus prétendre à l'exclusivité de la référence religieuse. Le devenir spirituel s'enracine aujourd'hui dans des zones de la conscience qui cherchent à s'affirmer en dehors de la référence explicitement religieuse.

Il nous semble que c'est à ce niveau que doit loger la réflexion sur la place des rituels funéraires et leur re-composition au sein de notre culture. Nous sommes invités à réinterpréter des pratiques rituelles en apparence dénuées de toute religiosité



DYLAN MARTINEZ REUTERS

Le récit des familles souvent démunies devant les choix rituels à faire, les nombreux défis que les intervenants doivent relever démontrent l'importance des rites de passage pour enclencher le travail de séparation et permettre la traversée du deuil.

mais qui n'en sont pas moins un lieu où se dit et se fait la mise en sens de la mort.

## Rites renouvelés

Au fil des années, notre travail dans le champ des rites funéraires nous a mis en contact avec une multitude d'expériences où des gens résistent à l'effritement des rites et au monopole des institutions sur ces derniers. Ces expériences sont autant de noyaux de «résistance» qui dévoilent le besoin de marquer le passage et de traverser le deuil en dehors des lieux traditionnels, qu'il s'agisse de l'église ou du funérarium. Je pense ici à ce groupe d'amis dispersant les cendres de leur copain décédé sur les bords d'une rivière du Nord québécois, à l'endroit même où, tous ensemble, ils avaient vécu un moment fort quelques années plus tôt. Je pense à cette famille de trois jeunes enfants qui ont planté chacun un petit pin en souvenir de leur père décédé. Un arbre toujours vert, qui traverse les saisons et dont les racines vont mystérieusement poursuivre leur travail de croissance au fil des ans.

Je pense à cet homme décédé à la maison après une longue agonie, dont la femme et les enfants ont adapté et repris le rituel de la toilette funéraire pour marquer la séparation: «*Quand il est mort, avant d'appeler l'ambulancier, j'ai changé les draps... J'ai mis les draps de satin que l'on réservait pour la visite. Je l'ai habillé dans des vêtements autres que ses pyjamas, si associés à sa maladie... Puis, avec les enfants, nous avons rempli un bassin d'eau. À tour de rôle, nous lui avons lavé le visage, le torse, les mains. Quand ce travail fut terminé, nous avons explicité le sens de ces gestes qui consistaient à effacer les traces de la souffrance et de la maladie. Enfin, nous lui avons dit ensemble que nous acceptions par ce geste de le laisser partir. Puis, j'ai appelé ses parents et nos amis pour qu'ils viennent lui faire un dernier adieu.*»

Il ne se passe pas une semaine sans que je ne recueille l'un ou l'autre de ces récits très singuliers mais qui rejoignent, dans leur élaboration, les grandes fonctions des rites de passage, fonctions de «reliance», c'est-à-dire ce qui donne à l'individu, à symboliser, à raconter, à communier, à transcender, à faire passer. Sorte de «bricolage symbolique», ces rituels, que certains auteurs qualifient de «sacré-sauvage», témoignent à leur façon d'un déplacement du sacré et dessinent de nouveaux contours rituels qui font pression sur nos manières de penser, de comprendre et de vivre les rites de passage.

## Des ratés

Par ailleurs, une analyse de ces pratiques nous a dévoilé qu'elles comportent une certaine dose de risque. À côté de ces récits réussis rituellement et symboliquement, je conserve aussi en mémoire des récits plus ambivalents. Je pense ici à cette dispersion de cendres traumatisante parce que le vent s'est levé et que les cendres se sont déposées sur les personnes rassemblées. À cette fille dont le père était décédé quelques mois plus tôt et qui a accroché par maladresse l'urne au-dessus du foyer familial. Sous l'effet du stress, elle a nettoyé le parquet en ramassant les cendres et l'aspirateur. La réaction de son entourage à cet événement a provoqué un important traumatisme.

Plusieurs de nos contemporains n'ont pas les outils pour pouvoir effectuer efficacement ce travail d'élaboration rituelle en dehors des lieux d'enracine-

ment traditionnel. Faute de préparation adéquate, la mise en scène rituelle peut devenir destructurante, voire insignifiante.

Ces récits qui tiennent presque de l'anecdote démontrent par ailleurs qu'il y a place dans notre culture pour un meilleur déploiement des rites funéraires et une intervention qui ne soit pas laissée à l'aléatoire quand elle veut se manifester en dehors des lieux identifiés comme les marqueurs traditionnels de l'événement. Serait-il pensable que ces personnes désireuses de construire un rite plus proche du vécu et en dehors des institutions de sens traditionnel puissent un jour être soutenues, encouragées et guidées?

## La mort à la maison

Par ailleurs, si la quasi-totalité des décès avaient lieu à l'hôpital il n'y a pas si longtemps, il est de plus en plus fréquent d'être en contact avec des familles dont l'un des leurs est décédé à la maison ou dans un lieu spécialement aménagé pour accueillir le malade et ses proches. À la faveur des changements qui ont eu cours depuis le début des années 80 dans le milieu de la santé (service de maintien à domicile, découvertes pharmaceutiques, etc.), la mort refait surface et revient — après quelques décennies d'éclipse — dans des lieux plus familiers.

En plus d'assurer les soins physiques et le soutien psychologique du malade — ce qui est déjà fort exigeant —, la famille doit donc aujourd'hui assumer la dimension plus spirituelle liée à ce dernier passage. Mais comment gérer le questionnement et, souvent, le désarroi d'un être cher devant l'impensable, l'impensé et l'insensé de sa propre fin — et de la nôtre, remise en jeu dans cet événement? À qui revient la tâche d'ouvrir un espace où celui qui se prépare à mourir pourra risquer ses questions, ses représentations de la mort et de la vie sans créer un malaise, voire un vide autour de lui? Qui aura pour fonction d'amorcer le dur travail de séparation pour faire apparaître la frontière entre les rives du vivant et de la mort? Quels mots, quels gestes utiliser pour l'élaboration de rites de séparation significatifs et efficaces?

Jadis, le curé de la paroisse apportait aux mourants le soutien des derniers sacrements. Cette pratique est encore présente dans les milieux hospitaliers ou institutionnalisés, mais qu'advient-il quand la mort se vit à la maison? Si on a constitué des équipes soignantes pour le soutien à domicile, nous n'avons pas encore suffisamment réfléchi à l'importance de l'intervention rituelle et symbolique pour favoriser le travail de séparation.

Récemment, un ambulancier me racontait sa préoccupation pour cette dimension: «*Quand j'entre dans une maison pour aller chercher la dépouille, je ne peux me contenter de mettre la personne dans un sac de plastique et de repartir aussitôt. Avec le temps, j'ai compris qu'il s'agit d'un moment important. Je dois prendre le temps de parler avec la famille et de trouver une manière de faire qui enclenche dès ce moment le travail de deuil. Dans certains cas, on prendra le temps d'habiller la personne qui vient de mourir. Au lieu de nos couvertures, on prend une couverture familière pour envelopper le corps. On peut lui faire un dernier baiser, lui adresser un dernier adieu. Nous, dans l'entreprise où je travaille, nous avons pris l'habitude de déposer une rose sur l'oreiller avant de quitter la maison.*»

J'aime lire dans ce court récit la métaphore des nouveaux défis qui nous attendent dans la construction de parcours rituels qui favorisent l'entrée dans le deuil et assurent l'aide à des familles souvent laissées seules dans le travail de sens à donner à cette traversée.



Gil Courtemanche

## La forteresse Australie

Melbourne — Sur l'île de Manus, à des centaines de kilomètres de l'Australie, un homme seul erre dans un camp de réfugiés complètement vide. Quelques fonctionnaires australiens seulement y habitent encore au cas où un autre navire plein de réfugiés tenterait d'aborder les côtes australiennes. Personne ne veut d'Alladin Sisalem, ni l'Australie, ni la Nouvelle-Zélande, ni la Papouasie, ni Nauru. Alladin est le symbole vivant de la «forteresse Australie».

Reportons-nous il y a deux ans. La marine australienne intercepte un cargo sur lequel voyagent 433 réfugiés, surtout des Afghans, qui espèrent refaire leur vie dans ce pays riche, vaste et vide comme le Canada. Les demandeurs d'asile sont repoussés hors des eaux australiennes et installés dans des camps de fortune sur des îles qui appartiennent à de petits pays voisins comme la Papouasie. Depuis, seuls 26 ont été acceptés en Australie. Les autres ont été éparpillés dans des pays voisins ou renvoyés en Afghanistan. Encore 200 enfants sont internés, séparés de leurs parents. Bien qu'elle ne compte que 15 millions d'habitants et que la très grande partie du territoire ne soit pas peuplée, l'Australie s'est refermée comme une huître. L'Australie d'aujourd'hui, de plus en plus conservatrice, imitant de plus en plus les États-Unis, veut demeurer irrémédiablement blanche et néolibérale.

C'est en discutant de la politique d'immigration que j'ai découvert comment le Canada et l'Australie sont radicalement différents et que le Canada est peut-être à plusieurs égards «le plus meilleur bon pays au monde».

Quelques heures après cette conversation, j'ai rencontré le curateur du Musée de Melbourne, qui est aussi un activiste aborigène, un des 300 000 autochtones qui ont survécu à la colonisation britannique. Il m'a expliqué que tous les aborigènes de l'Australie considèrent le Canada comme un paradis et un modèle. Le même jour, on annonçait au Canada la signature d'une entente historique avec la nation dogrib des Territoires du Nord-Ouest. Je lui ai expliqué que les Dogrifs obtenaient ainsi le contrôle de 30 000 kilomètres carrés et des richesses naturelles qui s'y trouvent. Gary Foley n'en croyait pas ses oreilles.

Il faut dire que la mode n'est pas à la réconciliation et à la signature d'ententes entre le gouvernement australien et les autochtones. Le vent de négationnisme est tel qu'un fort courant révisionniste souffle sur le pays des kangourous. Un historien vient tout juste de publier un livre dans lequel il soutient que les premiers colons n'ont jamais massacré d'aborigènes et qu'on ne pouvait pas accuser les Britanniques de spoliation des terres puisque la notion de propriété n'existait pas dans la culture aborigène. Cette négation de l'histoire correspond tellement aux préjugés d'une large partie de la population que le gouvernement ultraconservateur la fait sienne sans l'affirmer ouvertement. Le gouvernement ne reconnaît même pas l'existence de nations autochtones différentes (il en existe 300) et poursuit encore une politique de charité et d'assimilation qui ressemble à celle que le Canada a mise sur pied au début du siècle dernier.

La discussion a abordé d'autres sujets. Gary Foley m'a rappelé comment son pays a participé à toutes les guerres américaines, la Corée, le Vietnam, les deux guerres en Irak. À propos de la politique d'immigration, il m'a expliqué comment on rejette les immigrants asiatiques mais comment aussi on a accepté tous les extrémistes blancs qui ont fui l'Afrique du Sud ou le Zimbabwe. Comme c'est un homme renseigné, il sait que le Canada ne tente pas, comme l'Australie, de confier au secteur privé une partie de plus en plus importante du système de santé et d'encourager par des subventions l'adhésion de ses citoyens à des régimes privés d'assurance santé. Grand amateur de marijuana, il rêve aussi de venir faire un tour chez nous pour fumer un joint paisiblement.

Le lendemain matin, j'ai ouvert un journal de Melbourne. J'y ai lu quelques lettres de lecteurs qui proclamaient leur adhésion aux thèses révisionnistes du professeur Windshuttle sur l'histoire des aborigènes. Une manchette soulignait la politique avant-gardiste de l'État de Tasmanie, qui a décidé de mettre sur pied un registre sur lequel pourront s'inscrire les couples de même sexe. Cela leur permettra d'adopter un enfant à condition qu'il soit né d'un des deux parents homosexuels. Dans le même article, j'ai appris que l'État de Tasmanie a attendu jusqu'en 1980 pour décriminaliser l'homosexualité.

Il semble bien que tous les adages qui affirment qu'il faut s'éloigner pour mieux mesurer soient vrais. La distance permet la réflexion et la comparaison; elle invite à la relativisation. Cela est utile même pour les chroniqueurs sévères. Tous savent que je ne mâche pas mes mots quand il s'agit de critiquer le gouvernement canadien, mais comme le dit cet autre adage, quand on se compare, on se console.

## Écrivez-nous!

*Le Devoir* se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs. Étant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 8000 caractères (y compris les espaces), ou 1100 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous communiquerons avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel ([redaction@ledevoir.com](mailto:redaction@ledevoir.com)) ou un autre support électronique, mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gerald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau, Fabien Deglise, Marie-Andrée Chouinard (éducation); Jodie Boileau (éditorialiste, responsable de la page Idées); Brian Myles (justice et faits divers); Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement); Benoît Munger (responsable du site Internet); Julie Carpentier (pages éditoriales, sports); Isabelle Péro (santé); Pauline Gravel (science); Michel Garneau (cartooniste); Diane Précourt (responsable des pages thématiques); Martin Ducloux, Christine Dumazet (reluctants); Jacques Gosselin et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable); Jean-Pierre Legault, Stéphane Ballarçon (théâtre); Paul Cauchon (musique); Caroline Montpetit (cinéma); Odile Tremblay (cinéma); Bernard Lamarche (arts visuels); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information); Dominique Remy, Eric Desrosiers, Claude Turcotte; à l'information internationale: Claude Lévesque, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzzetti, Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa); Tommy Chouinard et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec); Kathleen Lévesque: Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Roux Soucy, Geneviève Ois-Dionne (commis). La documentation: Gilles Poiré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec); Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslain Côté, Marlène Côté, Slavica Bogdanov, Véronique Gerasud, Christiane Legault, Anélie Malais, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Micheline Ruel (directeur); Laurence Theriault (secrétaire); Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire). LA PRODUCTION: Daniel Babinet (responsable de la production); Claudine Béland, Michel Bernatchez, Philippe Borsse, Johanne Brunet, Annie Cloutier, Christiane Legault, Anélie Malais, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Micheline Ruel, Donald Filion, Olivier Zaida. INFORMATIQUE: Yanick Martel (responsable); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE: Linda Theriault (responsable service à la clientèle, distribution et tirage); Gisèle Lévesque, (responsable service à la clientèle); Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Flecher, Marie-France Dalcourt. L'ADMINISTRATION: Nicole Carmel (responsable des services comptables); Céline Furoy, Germain Haack (contrôleur); Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjointe administrative); Claudine Chevrier, Chantal Rochon, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR: Roger Boivert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

## SEUL CONTRE TOUS

## Schopenhauer, l'incompris

À cause de leurs idées ou de leur façon de vivre, certains personnages célèbres se sont trouvés à un moment de leur vie en butte à l'hostilité de leurs contemporains. Les plus illustres d'entre eux font l'objet d'une série préparée par *Le Monde*. *Le Devoir* vous offre aujourd'hui le dernier volet de cette série estivale intitulée « Seuls contre tous ». Rendez-vous avec Arthur Schopenhauer, qui, voulant concurrencer Hegel et son système philosophique, ne verra triompher sa pensée pleine de pessimisme qu'à la fin de sa vie.

ROGER-POL DROIT

Voilà un jeune homme qui ne doute de rien ! Personne ne le connaît, presque personne ne sait qu'il a publié, il y a quelques mois, chez Brockhaus, un gros ouvrage en deux volumes au titre énigmatique : *Le Monde comme volonté et comme représentation*. Et voilà que cet inconnu, âgé de 32 ans seulement, se met en tête de faire concurrence à Hegel, le grand maître de l'Université de Berlin, le génie de la philosophie universitaire, de la philosophie allemande, peut-être de la philosophie tout court.

Ce dénommé Arthur Schopenhauer insiste : le doyen de la faculté de Berlin placera son cours aux mêmes jours et aux mêmes heures que celui de Georg Friedrich Hegel.

Cet ambitieux n'a pas encore soutenu sa thèse mais il fait déjà annoncer son enseignement. Et l'annonce n'est pas des plus modestes : « Arthur Schopenhauer exposera toute la philosophie, c'est-à-dire la théorie de l'essence de l'univers et celle de l'esprit humain. » Durée prévue : 24 semestres !

Il est vrai que Schopenhauer voue à Hegel et à son système une haine intense. Alors que toute l'Allemagne célèbre la philosophie de l'histoire de Hegel, sa méthode dialectique, la marche de l'esprit à travers les époques et les peuples, la réconciliation de la philosophie et de la religion chrétienne, ce jeune effronté ne voit chez ce maître illustre qu'un « charlatan plat, sans esprit, répugnant, ignorant », dont la philosophie est une « colossale mystification ». À ses yeux, elle constitue « le verbiage le plus creux [...], le galimatias le plus stupide qui ait jamais été entendu, du moins en dehors de maisons de fous ».

Comment ce verbiage pompeux, qui produit « le plus grand encombrement possible des intelligences », a-t-il pu valoir à son auteur tant de notoriété et de pouvoir ? Cette « gloire mensongère, captée, achetée, produite d'un tissu de faussetés », est malgré tout une gloire : les auditeurs se pressent en foule au cours de Hegel.

Ils sont environ 200, arrivant longtemps à l'avance pour être certains d'avoir une place et de bien entendre, car Hegel ne parle pas très fort et possède surtout un accent souabe à couper au couteau que l'on a du mal, à Berlin, à bien saisir. Il y a là des étudiants et des professeurs, évidemment, mais aussi des médecins, des assureurs, des fonctionnaires, des employés. Par dizaines. Et voilà qu'à la même heure, au cours de Schopenhauer, ils sont cinq.

Schopenhauer croit savoir pourquoi ils sont si nombreux à répéter les mots creux de Hegel. « Le charlatan de la métaphysique » fait l'éloge de l'État prussien et le jeu du gouvernement, il a donc aujourd'hui « pour complices intéressés les charlatans de la politique ». Tous ces gens aiment se gaver de mots vides, et comme les termes creux (« l'absolu », « l'être », « la négation de la négation »...) permettent cette fois de faire carrière, le succès est assuré.

Il est même d'autant mieux que cette pensée prétendument nouvelle, en lieu et place de philosophie, reprend tels quels « les grands principes de la religion du pays, que chacun a sucés avec le lait maternel ».

## Culte de la vérité

Schopenhauer est aux antipodes de tout cela. Allemand de naissance, il est européen de culture et d'esprit. Son père, Floris, grand commerçant de Dresde et de Hambourg, lisait le *Times* chaque jour et a envoyé Arthur, à neuf ans, au Havre, pour qu'il apprenne le français chez un confrère et ami. D'ailleurs, s'il a prénommé son fils Arthur, c'est que ce prénom est identique dans la plupart des langues européennes. Schopenhauer ne s'est jamais coulé dans le moule universitaire. Il n'est pas du sérail. Sa détestation envers Hegel s'étend aux professeurs de philosophie et demeurera vivace toute sa vie. Vers la fin, il eut cette formule : « Que bientôt les vers doivent ronger mon corps, c'est une pensée que je puis supporter ; mais que les professeurs rongent ma philosophie, cela me donne le frisson ! »

En outre, cet amoureux du mot juste s'exprime toujours clairement, en styliste qui sait argumenter et convaincre. Enfin, peut-être surtout, ce fils des Lumières est athée, totalement et résolument. Il tient les religions pour des illusions, les prêtres pour des ennemis.

Cela ne l'empêche pas de s'intéresser à la mystique, aux saints, aux ascètes et aux renonçants, de se passionner précocement pour les doctrines de l'Inde, de s'enflammer pour le bouddhisme quand les savants vont commencer à le faire connaître. Il est le premier philosophe à mettre les Veda et les Upanishad sur le même plan que Platon et Kant. Mais, plus que tout, Schopenhauer a le culte de la vérité. Il croit profondément,



INTERNATIONAL PORTRAIT GALLERY

« La vie est chose malaisée, j'ai pris la résolution de consacrer la mienne à y réfléchir », a écrit le philosophe à 23 ans.

*L'homme croyait que la philosophie doit parvenir à comprendre l'existence et peut remédier, au moins pour certains, au désordre qui y règne*

presque religieusement, en la philosophie. Il est convaincu qu'elle doit parvenir à comprendre l'existence et peut remédier, au moins pour certains, au désordre qui y règne. « La vie est chose malaisée, j'ai pris la résolution de consacrer la mienne à y réfléchir », a-t-il écrit à 23 ans. En un sens, il a tenu parole. Après la mort de son père, pouvant vivre de ses rentes, il a repris des études, a laissé mûrir en lui sa propre philosophie, a passé près de cinq ans à rédiger son œuvre fondamentale, sa pensée unique, et l'a publiée.

Depuis, il attend. Quoi, au juste ? Que la vérité soit enfin reconnue et que soit glorifié celui qui l'a découverte et exprimée, en deux gros volumes, chez Brockhaus. Mais rien ne se passe, personne ne lit, aucun compte rendu ne paraît, la solution du problème de l'existence ne suscite qu'un silence indifférent et, pour Schopenhauer, insupportable. Le cours, qu'il inaugure à Berlin en cette année 1820, revêt donc pour lui une importance capitale. Il croit, naïvement mais intensément, que proclamer la vérité va tout changer. Les auditeurs quitteront certainement le cours de Hegel, qui finira vite par se taire. L'humanité se mettra à comprendre, même les professeurs vont changer d'idées ! Pourtant, au bout d'un semestre, ils ne sont toujours que cinq. Au semestre suivant, le cours n'a pas lieu, faute d'auditeurs. Il en ira de même par la suite. Au bout de deux années, l'annonce disparaît.

## Autoglorification

Le contrecoup de cet échec est particulièrement rude pour le jeune philosophe. Il a beau demander à l'un de ses amis de surveiller les « endroits où l'on parle [de lui] dans des livres, des journaux, des revues littéraires », rien ne se dit. Il en tombe malade, doit garder le lit plusieurs mois pour des troubles mal identifiés qui ressemblent à un épisode dépressif. Il se demande s'il est encore à la hauteur de sa propre pensée, s'il pourra poursuivre. Il a le sentiment d'avoir déjà fait son temps, d'avoir perdu tout avenir sans que personne n'ait pris conscience de sa valeur. Heureusement, l'homme a de la ressource. Son amertume se transforme vite en sarcasme et en autoglorification. Après tout, il ne s'adresse qu'à la postérité, non à « la foule des singes ».

« Ils n'ont pas daigné m'écouter mais le temps qui marche fera tout paraître au grand jour », écrit-il pour se remettre de l'échec de son cours. Il se répète qu'en fait il ne dialogue qu'avec les siècles et ne s'adresse qu'à la postérité. Il vaut mieux, quand même, se le répéter régulièrement. Ce ressassement aide, quand on est aussi seul qu'il peut l'être, durant tant de temps. En fait, cet échec n'existe pas, il s'agit seulement d'un gigantesque malentendu. Schopenhauer n'a qu'une identité, marquée intérieurement du sceau de la victoire. Il note, en 1823, dans son carnet de

brouillon secret : « Si, par moments, je me suis senti malheureux, ce fut alors par suite d'une méprise, d'une erreur sur la personne, je me suis pris pour un autre que celui que je suis, et je me lamentais sur les misères de cet autre : par exemple, je me suis pris pour un chargé de cours qui n'est pas promu titulaire de chaire et qui n'a pas d'auditeurs [...]. Je suis celui qui a écrit *Le Monde comme volonté et comme représentation* et qui a apporté une solution au grand problème de l'existence. [...] C'est celui-là, moi, et qu'est-ce donc qui pourrait inquiéter ce-ci-là dans les années qui lui restent encore à vivre ? »

Rien ne l'inquiète donc plus. Ni ses échecs sentimentaux ni les querelles avec sa mère Johanna, amie de Goethe, romancière à succès dont, en 1831, on éditait ses œuvres complètes en 24 volumes. Pas même le nombre très faible d'exemplaires de son grand œuvre écoulés en dix ans. Sur un tirage de 800 exemplaires en 1819, l'éditeur en a encore 150 en magasin en 1828, mais un bon nombre a été mis au rebut. Schopenhauer tente encore de se faire connaître comme traducteur, puis finit par renoncer. Il attend, à Francfort, menant sa vie réglée de rentier célibataire, flûte le matin, travail, promenade avec son caniche et baignade dans le Main, quelle que soit la saison. Il attend que la postérité le rejoigne. Et cela dure trente ans ! Trente ans de silence presque total, de 1823 à 1853. « Si j'étais roi, l'ordre que je donnerais le plus souvent et avec le plus d'insistance serait celui-ci : "Laissez-moi seul !" » Pour donner cet ordre, il lui a suffi de développer sa pensée. Elle a tout, en effet, pour faire le vide autour de lui.

Dans un siècle marqué par le triomphe de l'histoire, les contrecoups de la Révolution française et la montée des révoltes, Schopenhauer est bien le seul à proclamer avec tant de force qu'il n'y a rien à attendre des événements. La condition humaine, à ses yeux, est toujours continuellement la même. Quelle que soit l'époque, l'humanité est confrontée aux mirages du bonheur et aux réalités de la souffrance. « La race humaine est une fois pour toutes et par nature vouée à la souffrance et à la ruine. » Voilà le secret de l'existence, qui n'est pas vraiment joyeux. Nos aspirations, nos raisonnements, nos créations sont traversés par une force qui nous échappe, la volonté, qui agit en nous comme dans la nature, y compris dans la matière inanimée. Tout ce que veut la vie, c'est se poursuivre, persister. La volonté singulière d'un individu n'a qu'une existence illusoire, elle est de toutes parts immergée dans le jeu infini et absurde d'une réalité qui la dépasse et finit par la détruire.

Difficile, en apparence, de devenir populaire quand on professe un pessimisme aussi noir que celui de Schopenhauer. A ses yeux,

l'Enfer de Dante n'est rien d'autre que l'existence telle que nous la connaissons, bien que nous fassions tout pour mentir et oublier. « Les efforts sans trêve pour bannir la souffrance n'ont d'autre résultat que d'en changer la figure. » Ou encore : « Aujourd'hui est mauvais, et chaque jour sera plus mauvais, jusqu'à ce que le pire arrive. » Malgré tout, cette pensée caustique, solitaire et parfois farouche, orpheline de toute consolation divine, finit par rencontrer, dans l'Europe des années 1850, un écho qui ira grandissant jusqu'à la fin du siècle.

Schopenhauer devient l'éducateur de la modernité, au point que pratiquement tous les créateurs, à la charnière du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècle, portent l'empreinte de Schopenhauer, de Proust à Kandinski, de Strindberg à Dürrenmatt, de Maupassant à Nietzsche, de Wagner à Kafka. Peut-être n'y a-t-il aucun philosophe qui ait exercé sur la vie artistique et culturelle une influence

si profonde et si durable. Que lit, à Londres, en 1916, un comédien obscur du nom de Charlie Chaplin, qui s'en trouve bouleversé ? *Le Monde comme volonté et comme représentation*.

À la fin de sa vie, le philosophe assiste, mi-ému et mi-moqueur, au commencement de ce triomphe : portraits, bustes, visites, études. Voilà qu'on donne des cours sur sa pensée, alors que Hegel a de moins en moins de disciples... Est-il heureux ? Ce serait étrange, de la part de celui qui soutient qu'« une vie heureuse est une contradiction dans les termes ». À l'un de ses visiteurs, il déclare : « Je me sens étrange, avec mon actuelle gloire. Il vous est certainement déjà arrivé de voir, avant une représentation théâtrale, un lampiste encore occupé à la rampe, présent au moment où la salle devient obscure et disparaissant rapidement dans les coulisses — à ce moment où se lève le rideau. Voilà ce que je ressens être, un attardé, un survivant, alors qu'on donne déjà la comédie de ma gloire. » Il rejoint les coulisses le 21 septembre 1860. Depuis, la pièce continue.

■ Pour une première découverte, on se reportera au *Schopenhauer* de Didier Raymond (Seuil, « Écrivains de toujours », rééd. 1995).

■ La biographie la plus complète est celle de Rüdiger Safranski, *Schopenhauer et les années folles de la philosophie* (PUF, « Perspectives critiques », 1990).

■ L'œuvre maîtresse de Schopenhauer, *Le Monde comme volonté et comme représentation*, est disponible en traduction française aux Presses universitaires de France.

■ Une bonne traduction française de sa *Correspondance complète* a été publiée en 1996 aux éditions Alive.